

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mauritanie-Mali	
TITRE DU PROJET : Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : OIM Mauritanie (agence coordinatrice), ONU OIM Mali, ONU FAO Mauritanie, ONU FAO Mali, ONU Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : (UNOWAS, ONU) <u>Mauritanie</u> : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation Ministère du Développement Rural <u>Mali</u> : Ministère de la Sécurité et de la Protection civile Ministère de l'Élevage et de la Pêche Gouvernorats de Kayes et Koulikouro	
Date approximative de démarrage du projet¹: Durée du projet en mois :² 24 mois	

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : <u>Mauritanie</u> : Guidimakha, Hodh el Garbi, Hodh Ech Chargui <u>Mali</u> : Cercles de Kayes, Yelimane, Nioro et Nara		
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : OIM Mauritanie : \$ 950,000 USD OIM Mali : \$ 750,000 USD FAO Mauritanie : \$ 600,000 USD FAO Mali : \$ 700,000 USD Total PBF : \$ 3 Millions <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>		
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :		
PBF 1^{ère} tranche (70%): OIM Mauritanie: \$665,000 USD OIM Mali : \$ 525,000 USD FAO Mauritanie: \$ 420,000 USD FAO Mali: \$ 490,000 USD Total: \$2,100,000 USD	PBF 2^{ème} tranche* (30%): OIM Mauritanie: \$285,000 USD OIM Mali : \$ 225,000 USD FAO Mauritanie: \$ 180,000 USD FAO Mali: \$ 210,000 USD Total: \$900,000 USD	PBF 3^{ème} tranche* (_%): XXXX: \$ XXXXXX XXXX: \$ XXXXXX XXXX: \$ XXXXXX
Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant : <p>Ce projet a pour ambition de répondre à l'accroissement des conflits répertoriés entre populations pastorales, agropastorales et agricoles dans leur accès aux ressources naturelles, en renforçant la sensibilisation et les échanges entre ces communautés situées le long du couloir de transhumance entre le Mali et la Mauritanie. Il visera notamment à pouvoir, structurer et former ces communautés à la meilleure prévention et gestion des conflits en collaboration avec les autorités. Il renforcera aussi les capacités de collecte et d'analyse des données de transhumance, qui permettra d'étudier l'évolution de la transhumance et des conflits entre pasteurs et agriculteurs. Parallèlement, en mettant les populations pastorales au centre de ce projet, il renforcera la résilience et améliorera leurs conditions d'accès aux ressources naturelles, afin d'atteindre un développement harmonieux de la coexistence et de la cohésion entre communautés des deux côtés de la frontière.</p> <p>Urgence</p> <p>D'après l'étude conduite par l'OIM en 2019 dans le Sud et le Sud-Est de la Mauritanie, plus de trois transhumant sur quatre ont fait face à un ou plusieurs défis au cours des derniers jours, dont les défis environnementaux (comme la sécheresse) constituent une grande partie. Ce suivi a également fait ressortir</p>		

un constat de perturbations et/ou de disparitions des couloirs de transhumance habituels, augmentant le risque de conflits locaux liés à la précipitation de passage des troupeaux à travers des terres agricoles non-récoltées, de part et d'autre de la frontière.

Ces défis peuvent se transformer en conflits autour de l'application des codes pastoraux et forestier ou plus simplement de l'accès aux ressources naturelles, augmentant ainsi les tensions entre les communautés maliennes et mauritaniennes, mais aussi entre les communautés du même pays, sans qu'aucun appui de l'État ou d'autres acteurs n'existe en matière de sécurité. Pour éviter ces tensions et atténuer ces conflits de deux côtés de la Mauritanie et du Mali, une meilleure prévention des conflits, un meilleur suivi de ces mouvements et tensions et un meilleur accès partagé aux ressources naturelles dans la région sont urgents.

Rôle catalyseur

Inscrit dans le sens des projets mis en œuvre dans la zone, ce projet accélérera les efforts déployés de multiples façons. Premièrement en institutionnalisant au niveau local la prévention et gestion des conflits directement générés par ces tensions au sein des communautés agro-pastorales. Deuxièmement en y associant autorités locales et échanges inter-frontaliers, avant de pouvoir répondre de façon inédite à un enjeu qui dépasse les limites frontalières. Puis en permettant une meilleure compréhension par les acteurs locaux de ces mouvements transhumants dans la zone et de l'ensemble des facteurs qui les perturbent. Enfin en dynamisant les communautés dans la gestion de l'accès aux ressources naturelles et la sensibilisation aux codes pastoraux, grâce notamment à un engagement soutenu des femmes et des jeunes de la région.

Risque

Plusieurs risques potentiels peuvent être identifiés (l'ensemble des risques inhérents au projet sont détaillés plus en avant dans ce document).

Le premier tient dans le caractère inédit d'un engagement transfrontalier sur la problématique de la transhumance de ces communautés qui pourraient se montrer réticentes à l'idée de collaborer activement pour le bien commun. Toutefois les échanges fréquents et les liens communautaires préexistants atténuent fortement ce risque.

Un deuxième risque est lié à l'accélération des effets du changement climatique, y compris les sécheresses, les inondations, la disparition accentuée des couloirs de transhumance habituels, qui pourraient venir accentuer fortement les risques de conflits et donc perturber la mise en œuvre de certaines activités. Ce risque apparaît modéré, les équipes de l'OIM et de la FAO ayant pu mettre en œuvre de nombreux projets dans cette zone, malgré ces tensions. Il sera important, dans le cadre de ce projet, de respecter une approche « Do No Harm » qui cherchera à limiter toute forme d'action qui conduirait à accentuer ces antagonismes, et au contraire, cherchera à multiplier les espaces de dialogues entre populations.

Le troisième risque est lié à la montée en puissance des incidents sécuritaires, des groupes extrémistes et du phénomène de la radicalisation. Les principales victimes sont les jeunes qui constituent une cible importante pour les recruteurs en tout genre. La frontière du Mali et de la Mauritanie offre des conditions favorables à ce phénomène de radicalisation due à un taux de chômage élevé et disposant de peu d'options pour trouver d'autres moyens d'existence. L'autre alternative pour ces jeunes est de faire recours à la migration irrégulière très souvent au péril de leur vie comme un moyen d'arriver à l'indépendance économique et à la reconnaissance sociale.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Consultations régulières avec UNOWAS, les Coordinateurs Résidents et les agences SNU en Mauritanie et en Mali, en particulier sur l'analyse conjointe des fragilités et les interventions envisagées.

Les RCs de la Mauritanie et du Mali ont accueilli favorablement l'idée de la conception de ce projet entre les 2 pays.

La MINUSMA a été consulté dans l'élaboration dudit document à travers sa section stabilisation et consolidation de la paix.

L'élaboration de ce document a été faite en concertation avec le Secrétariat du PBF au Mali et le Conseiller Paix et développement de la Mauritanie, qui ont soutenu les démarches et la réflexion du projet. Les idées de ce projet seront présentées au comité de pilotage du PBF au Mali, également. Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel a été consulté afin d'évaluer les possibilités et modalités d'actions conjointes dans le cadre de ce projet.

En Mauritanie, le projet a été présenté et discuté avec le Ministère de l'Intérieur, qui est le ministère de référence en matière de projets transfrontaliers et d'activités associant les agents en poste aux frontières. Ce projet a également été discuté avec le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le Ministère du Développement Rural.

Au Mali, les Ministères de l'élevage et de la pêche, la Sécurité, les gouvernorats des régions de Kayes et de Koulikouro ont également été consultés. Ces autorités ont accueillis favorablement l'idée d'une telle initiative. Leur contribution ont permis de mieux comprendre les enjeux et dynamique conflictuelles de la zone.

Consultations avec les communautés ciblées au cours du travail de l'OIM et du FAO avec les autorités gouvernementales locales de ces deux pays, et les comités villageois déjà créés afin de calibrer l'approche de la proposition sur la base des leçons apprises et des besoins.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : Score 1
Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Pourcentage : 20%
Montant : \$ 596,466 USD

Degré de risque du projet⁴ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au

mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Mali :

Axe 1 : Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive avec deux effets centrés sur :

- La résilience des populations face aux conflits afin qu'elles vivent dans un environnement de paix, de sécurité et respectueux des droits de l'Homme et des traditions culturelles positives ;

Axe 2 : Croissance inclusive, résiliente, et durabilité environnementale avec effet visant :

- La durabilité environnementale et la résilience à travers des actions de renforcement des capacités des communautés afin de leur permettre de gérer durablement les ressources naturelles et d'être plus résilientes face aux effets néfastes du changement climatique ;

Mauritanie :

Priorité stratégique 1 : Croissance inclusive

- Effet 1 : « Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable »

Priorité stratégique 3 : Gouvernance

- Effet 2 : « Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

ODD 5 (Egalité entre les sexes), ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 15 (vie terrestre), ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et ODD 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs).

Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :

Mauritanie :

Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), 2016-2030 :

Levier stratégique 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base

- Chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables

Levier stratégique 3 : La gouvernance dans toutes ses dimensions

- Chantier stratégique de la gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité

Mali :

Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019 – 2023)

Axe stratégique 2: Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble Objectif global: 2.1 Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

Axe stratégique 4: Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique

Objectif global 4.1 Garantir un environnement sain

Objectif global 4.2 Renforcer la résilience au changement climatique

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

Cette révision budgétaire n'entraîne aucun impact ni sur la nature ni sur le nombre d'activités prévues ; ainsi donc, le cadre de résultats et le budget restent inchangés. En d'autres termes il s'agit d'un réaménagement entre les différentes rubriques du budget initial visant à faciliter la mise en œuvre des activités prévues et ce dans les délais impartis (voir justificatif à la fin du document)

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

**SIGNATURES DU PROJET :
(Mauritanie)**

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p><i>Nom du représentant</i> Mr. Boubacar Seybou</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence</i> Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Mauritanie</p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>Représentant du gouvernement national (Mauritanie)</p> <p><i>Nom :</i> S.E.M. Ousmane Mamoudou Keita</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs</p> <p><i>Date et visa :</i></p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p><i>Nom du représentant</i> Mr. Alexandre HUYNH</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence</i> Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) Mauritanie</p> <p><i>Date et visa :</i> R/07/2022</p> 	
<p>Coordonnateur résident a.i</p> <p><i>Nom</i> Cheikh Fall </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date & visa :</i> 18/08/2022</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom de la représentante :</i> Elizabeth Spehar</p> <p><i>Signature</i> </p> <p>10 Feb 2023</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date & visa :</i> </p>

**SIGNATURES DU PROJET :
(Mali)**

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant <u>Pascal Reyntjens</u> Signature <u>[Signature]</u> Nom de l'agence <u>[Redacted]</u> Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Mali Date et visa : <u>6/10/2022</u></p>	<p>Représentant du gouvernement national (Mali)</p> <p>Nom : <u>You [Redacted]</u> Signature <u>[Signature]</u> Titre : Date et visa : <u>28/11/2022</u></p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant <u>Mansour NDIAYE</u> Signature <u>[Signature]</u> Nom de l'agence <u>[Redacted]</u> Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) Mali Date et visa : <u>05/10/2022</u></p>	<p>Représentant du gouvernement national (Mali)</p> <p>Nom : <u>Abdoulaye DIOU</u> Signature <u>[Signature]</u> Titre : Date et visa : <u>07/12/2022</u></p> 
<p>DSRSG/Coordonnateur résident</p> <p>Nom : <u>Pascal Reyntjens</u> Signature <u>[Signature]</u> Date & visa : <u>RCIAC a.i</u> <u>6/10/2022</u> <u>[Signature]</u></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom de la représentante : <u>Elizabeth Spehar</u> Signature <u>[Redacted]</u> Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa :</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Analyse de conflits

Les perturbations causées par le changement climatique ont affecté au cours des dernières années les couloirs de transhumance du Sahel, y compris au Mali et en Mauritanie, ainsi que la disponibilité des terres arables pour les agriculteurs et agropasteurs. A ces conditions environnementales s'ajoutent les régulières perturbations sur les populations causées par les conflits qui sévissent dans le centre et le nord du Mali et l'insécurité liées aux attaques

terroristes asymétriques. Ces principaux éléments ont fortement affecté les périodes de soudure ainsi que l'organisation ordonnée des mouvements de transhumance. Cette situation entraîne régulièrement, de part et d'autre de la frontière, des tensions et conflits entre éleveurs et pasteurs, ainsi qu'entre éleveurs eux-mêmes, autour de l'occupation des terres et l'accès aux ressources de la région. Cette situation est d'autant plus délétère qu'elle se déroule dans des zones reculées où les communautés qui prennent part ou subissent ces tensions se retrouvent isolées et sans lien d'échange structuré avec les autorités locales.

1. Une dégradation environnementale qui intensifie les tensions autour des ressources naturelles et affecte jeunes hommes et femmes, personnes âgées et femmes

Conflits entre populations pastorales et agricoles liés à l'accès aux ressources naturelles

Le Mali et la Mauritanie réunissent un brassage historique repartis en groupes ethniques aux traditions socio-économiques complémentaires, dans les régions frontalières du Guidimakha, du Hodh El Chargui, et du Hodh El Gharbi. Ces différents groupes s'adonnent à des activités diverses (agriculture sédentaire, agro-pastoralisme, pastoralisme, chasse, ...). **Les peulhs et les soninkés sédentaires du Guidimakha sont les populations prédominantes qui pratiquant l'agriculture et la transhumance⁷, les maures sont majoritaires dans les Hodhs avec une forte présence touarègue dans le Hodh Chargui⁸, qui sont des nomades transhumants vivant uniquement de l'élevage.** Ces pratiques sont historiquement régulées par un ensemble de normes et de traditions se conjuguant aux lois nationales, mais qui ne parviennent plus, aujourd'hui, à réguler la gestion du foncier entre les différentes communautés, la légitimité des autorités se trouvant contestée. Les changements climatiques et les évolutions socio-culturelles ont concouru à la modification des activités économiques des différents groupes bouleversant aussi l'équilibre des pouvoirs entre éleveurs et agriculteurs.

Entre Mai et Avril 2019, l'OIM a réalisé un suivi de la mobilité pastorale (de la Mauritanie vers le Mali et inversement) dans les régions du Guidimakha, du Gorgol et de Trarza qui a fait ressortir une **forte prédominance de conflits pastoraux liés en grande partie aux défis environnementaux (manque de pâturage, accès difficile aux points d'eau, dégradation de la biomasse, rétrécissement des parcours, et sécheresse/désertification).**

À travers l'Outil de Suivi des Mouvements Transhumants (*Transhumance Tracking Tool, TTT*), les études ont fait apparaître qu'environ 77% des transhumants ont fait face à un ou plusieurs défis dont 62% de défis environnementaux (comme la sécheresse) et 6%⁹ de conflits sévères. **Ce suivi a également fait ressortir un constat de perturbations et/ou de disparitions des couloirs de transhumance habituels, augmentant le risque de conflits locaux liés à la précipitation de passage des troupeaux à travers des terres agricoles non-récoltées, de part et d'autre de la frontière.** Une étude de la FAO au Mali¹⁰ a montré que plus d'un ménage sur quatre a été témoin d'un incident sécuritaire ou d'un conflit au cours des 12 derniers mois dans les zones d'intervention du projet. Ainsi, 60 % des ménages ont été témoins de conflits armés ou d'affrontements entre des groupes ; 43,7% des ménages ont été témoins d'actes de banditisme et/ou d'activités criminelles ; 30 % des ménages ont été témoins de conflits de voisinage ou de conflits locaux ; 63 % des ménages déclarent avoir été impliqués

⁷ Spécifiquement, ce sont les peulhs qui pratiquent la transhumance dans la région Guidimakha.

⁸ À distinguer en deux ensembles : les réfugiés de 1991 naturalisés mauritaniens dans leur majorité et les réfugiés de 2012 à nos jours résidant dans le camp de M'béra et aux alentours

⁹ DTM Study on Transhumant Movements, IOM, September 2019

¹⁰ Étude sur les conflits liés aux ressources naturelles, 2019, FAO (Projet GLO NET)

dans un conflit armé ou un combat entre des groupes ; 41,5 % des ménages ont été impliqués dans des actes de banditisme et/ou des activités criminelles ; et 36,2 % de ménages ont pris part à des conflits de voisinage ou des conflits locaux. Les principales causes structurelles des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à la crise sécuritaire dans la région sont: l'exploitation de la terre (25,2% des ménages) ; l'accès à l'eau (22,6%) et d'autres causes (20,4%)¹¹. Plus récemment, en juin 2020, aux environs du passage frontalier de Kouki Zemal en Mauritanie, un conflit a éclaté qui serait lié à un différend entre pasteurs maliens et mauritaniens relatif au droit de collecte du bois dans les zones de pâturage. Cette confrontation a causé la mort de 2 personnes et en a blessé une troisième. A ces problèmes s'est ajoutée la pandémie de COVID-19 qui a fortement affecté les populations transhumantes qui se sont retrouvées bloquées de part et d'autre de la frontière en raison de la fermeture des frontières comme mesure anti-Covid-19. **En Mauritanie le Groupement National des Associations Pastorales a ainsi fait état de 1200 éleveurs et leurs troupeaux bloqués à Adel Bagrou, à la frontière avec le Mali¹², au risque d'accroître ces tensions ainsi que les risques sanitaires.**

L'étude de l'UNOWAS sur le pastoralisme et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel (Août 2018) présente des conclusions similaires quant à l'origine des conflits et la nécessité d'adopter une approche de dialogue fondée sur l'entente mutuelle entre parties. **Cette étude insiste également sur l'importance d'engager les communautés concernées, y compris les femmes et les jeunes, dans l'identification de solutions durables ainsi que sur la nécessité de revoir et d'appliquer les lois nationales et régionales relatives à la transhumance.** Ces conflits affectent ainsi l'ensemble des populations pastorale et agricole, jeunes qui participent activement au travail agricole et à la gestion du bétail comme personnes âgées qui prennent souvent le rôle de chefs de cheptels. Particulièrement, **les sociétés pastorales, les femmes sont chargées du soin du bétail, de la transformation et conservation des produits et sous-produits d'élevage et leur commercialisation, de l'abreuvement des animaux, du transport des enfants ainsi que de la construction de l'habitat temporaire. La dégradation des ressources naturelles a donc un impact majeur sur leur quotidien.** Il est donc important de pouvoir impliquer les femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'appui au pastoralisme, comme la régénération des parcours avec des espèces fourragères locales ou le reboisement. Il est aussi essentiel d'impliquer femmes et jeunes (hommes et femmes) dans l'application des accords et la préservation des ressources naturelles selon les plans locaux établis.

2. Faiblesse de mécanismes de résolution de conflits qui accentue les risques.

Des codes pastoraux mal diffusés dans la zone transfrontalière.

En 2000, la Mauritanie a adopté une loi¹³ ayant pour objet de définir les principes d'une gestion rationnelle de l'espace pastoral, mais la plupart des acteurs sont mal informés et sensibilisés sur son existence et son application. Son chapitre V dédié à la gestion des conflits pastoraux prévoit ainsi un règlement à l'amiable entre les parties dans le cas de dégâts mais

¹¹ En l'occurrence le terrorisme et l'extrémisme religieux, les conflits intra et intercommunautaires et les crimes de droit commun.

également un système d'arbitrage en cas d'échec du recours amiable. Ces comités sont en capacité de dresser des procès-verbaux et les litiges peuvent être portés jusqu'au tribunal départemental. Au Mali il existe une Charte pastorale¹⁴, une Loi foncière Agricole et une Politique foncière Agricole, un Code forestier qui sont venus suppléer aux insuffisances et manque de spécificité du Code domaniale et Foncier. Les infractions sont sanctionnées conformément aux procédures de droit commun dans le cadre du code pénal. Les collectivités territoriales, la voie judiciaire, les instances focales de gestion naturelle, les autorités administratives, les chambres d'agriculture et les services techniques sont également impliqués. Ces différents textes font l'objet de diffusion auprès des populations. Cependant, cette diffusion est limitée par le fait que ces textes sont élaborés en français alors que les populations qu'ils visent sont analphabètes dans leur grande majorité. D'autre part, ces codes nécessitent un accompagnement pour leur appropriation par des spécialistes. Aussi il convient de mener des actions qui pourront remédier à cette situation. Enfin, la réglementation actuelle dans les deux pays n'aborde pas la dimension transfrontalière de la transhumance, posant également le problème d'incompréhension ou de tensions entre communautés au moment du passage de frontière. .

Manque d'appui pour la sécurité entre éleveurs

Les Déclarations de Nouakchott et Ndjamenà sur le pastoralisme (2013) reconnaissent l'élevage pastoral comme une solution : une solution à la fois sociale, économique et environnementale, qui doit être placée au cœur des stratégies et des politiques de stabilisation. Il constitue une ligne de défense essentielle contre l'insécurité par l'occupation de l'espace. Ces déclarations invitent par ailleurs Etats et éleveurs à travailler ensemble pour renforcer les moyens de subsistance et la résilience des communautés pastorales en plaçant le pastoralisme au centre des stratégies de développement et de sécurité. Mais en réalité, **aucun appui de l'Etat ou d'autres acteurs n'existe actuellement en matière de sécurité entre les éleveurs des côtés malien et mauritanien. Ils doivent donc généralement compter sur leurs propres groupes d'autodéfense pour la surveillance et pour prévenir les vols et autres crimes liés au commerce de leurs troupeaux.** En Mauritanie, les transhumants issus de tribus puissantes sont rarement inquiétés, les autres négocient le plus souvent 'un droit de passage' avec les chefs tribaux ou coutumiers des territoires qu'ils traversent. Ceci obéit à des mécanismes complexes d'ententes tribales et groupusculaires héritées de l'époque des émirats précédant l'indépendance.

Ces entités se sont substituées à l'Etat et assurent, selon le cas, soit la sécurité des populations soit la taxation et la soumission à un impôt obligatoire. Leur existence alimente quelque peu et par endroit les conflits entre les groupes communautaires. Il est observé en ce sens que souvent elles s'érigent comme défenseurs d'une ethnie ou d'une communauté par opposition aux autres individus vivant dans le même espace qu'elles. Cela est parfois utilisé pour assouvir des vengeances personnelles et nourrir par la même occasion des rancœurs pouvant avoir des ramifications dans la cohésion sociale sur plusieurs générations. Cet état de fait engendre plusieurs risques : celui de voir les personnes qui incarnent ces forces abuser des populations sans crainte de répression judiciaire ; mais aussi et surtout, aux endroits où ces forces se comportent bien avec les populations, de voir apparaître et s'installer progressivement le sentiment qu'elles sont meilleures que les FDS régulières de l'Etat.

En plus de ce phénomène, et au-delà de la corruption qui affecte aussi la région, c'est surtout l'absence de cours de justice ou de représentants du ministère qui peut être problématique dans cette zone, extrêmement dépeuplée en matière de services publics. Mais le recours à des milices d'auto-défense est justifié par l'absence de protection suffisante de la part des autorités nationales ou locales. Ici aussi, le problème n'est pas nécessairement la corruption, que le contexte géographique, d'une très vaste zone désertique et inhabitable, par essence impossible à surveiller dans son entièreté et qui impose donc une entraide communautaire en raison de l'absence de forces de police, gendarmerie ou militaires suffisantes.

La mobilité pastorale entre la Mauritanie et le Mali présente ainsi des défis particuliers pour les agriculteurs dans les régions de Kayes et de Koulikoro au Mali. Cela alimente l'instabilité de la région frontalière, surtout dans les lieux où des comités villageois actifs sont absents. Et pour le moment **les Commissions Régionales de Gestion des Frontières (CRGF) restent peu actives. Récemment créées, elles ne sont pour le moment pas totalement opérationnelles.** La stratégie nationale de gestion des frontières a également été perturbée par la pandémie de la COVID-19. La nouvelle stratégie nationale de gestion des frontières (mise en œuvre à partir de 2021) permettra certainement de mieux préciser les rôles de ces commissions pour le futur.

Des mécanismes de décision communautaire efficaces mais limités

La gestion traditionnelle des conflits, ou la méthode endogène, est cette forme de gestion qui fait référence à la mobilisation du capital social, du patrimoine culturel des sociétés et des ressources religieuses. Les repères historiques des sociétés, les valeurs symboliques, éthiques et morales, les conventions sociales intercommunautaires établies au fil de l'histoire, la gestion étatique, administrative et juridique constituent les références majeures dans la résolution des conflits, qui diffèrent d'un pays à l'autre, avec des limites en cas de problèmes. En Mauritanie, dans les deux Hodhs, les modes de gestion des conflits sont assez similaires, reposant essentiellement sur les mécanismes traditionnels plutôt que les services de l'Etat (chef traditionnel, cadi, imam sur la base de la charia). Ces mécanismes de gestion de conflit sont basés sur un modèle traditionnel qui exclut femmes et jeunes. Le mode de propriété foncière reste collectif, fondé sur la tribu, laquelle peut décider d'accorder l'exploitation à des communautés extérieures. Toutefois c'est la loi pastorale (évoquée plus haut) qui a seule autorité sur l'ordonnement de la gestion des ressources ainsi que sur la gestion des conflits qui y sont liés.

Selon les retours d'expériences des comités villageois actifs le long de la frontière sud de la Mauritanie, dans la région du Guidimakha, l'une des premières préoccupations des communautés transfrontalières réside dans les tensions et conflits entre populations pastorales et agricoles au moment des périodes de soudure généralement de juin à septembre. Lors d'une enquête menée auprès des populations du Hodh Ech Chargui en fin d'année 2019, **près de 8 personnes sur 10 ont souligné l'importance des comités villageois dans la réduction et la prévention des conflits, seuls 2 sur 10 en moyenne ayant été transférés aux autorités locales.** Les forces de l'ordre régionales avaient par ailleurs souligné que les remontées fréquentes de conflits avaient surtout lieu là où ces comités étaient absents. Extrêmement performant dans la résolution de ces conflits, selon les programmes de stabilisation communautaire en cours dans la sous-région, les comités villageois prennent les rôles de prévenir des conflits en améliorant les relations avec les autorités, réunissant des

représentants de différents groupes sociaux-économiques (femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs, leaders communautaires et religieux) pour une prise de décision transparente et inclusive sur les questions de sécurité, de gestion des conflits et de partage des ressources, assurant le respect des droits des habitants, constituant la tribune des sans-voix, et en responsabilisant des communautés dans les connaissances de leurs devoirs et obligations.

Malgré plus de cent comités villageois dans l'ensemble de la Mauritanie, il n'y en a que 15 le long de la frontière dans les zones visées. Surtout aucun modèle d'échange entre comités de part et d'autre de la frontière n'existe pour le moment. La nature transfrontalière de ces problématiques impose donc d'adopter une nouvelle approche d'échange et de coopération à la frontière. Sur ce modèle, de nouveaux comités villageois pourront être créés, formés et dédiés à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Ces nouveaux comités transfrontaliers seront uniques dans la zone et constitueront une première expérimentation d'échange intercommunautaire de chaque côté de la frontière. D'autres comités seront mis en place, afin d'améliorer les processus de concertation et de gestion des ressources naturelles dans chaque pays, tout au long du couloir de transhumance. Ils seront basés sur les recommandations du règlement C/REG.3/01/03 de la CEDEAO. Celui-ci prévoit, en article 1c, la mise en place par les Etats membres de comités nationaux, réseaux ou d'autres organes, pour gérer, suivre et évaluer la transhumance.

3. La résilience des communautés transhumantes comme facteur de développement pour la région

Le secteur de l'élevage constitue une manne importante de revenus pour ces deux Etats. Dans la région frontalière mauritano-malienne, la productivité agricole très faible, se trouve affectée par la raréfaction des terres arables et la compétition accrue entre communautés pastorales et agriculture. Le secteur de l'élevage constitue une manne importante de revenus pour ces deux pays. Pour la Mauritanie, l'élevage compose 17% de son PIB et faisant vivre 70% de la population¹⁵, alors qu'au Mali, il est le second poste d'exportation après l'or. Ce pastoralisme participe ainsi à l'intégration des marchés sous régionaux en Afrique malgré la forte vulnérabilité économique de ces populations. En effet, l'incidence de l'extrême pauvreté des pasteurs est estimée à 40% dans le Sahel au niveau transfrontalier. Les crises auxquelles ces populations font face ont donc de graves conséquences non seulement sur le plan sécuritaire mais également économique.

Les solutions à apporter pour la consolidation de la paix passent donc aussi par un réinvestissement durable dans la résilience économique des populations, notamment au travers de la réhabilitation des zones pastorales mais aussi par la création de nouvelles chaînes de valeur. **Surtout, ces solutions doivent venir pour les populations et par les populations. Seuls des mécanismes d'appropriation d'identification et de mises en œuvre de solutions permettront d'assurer une paix durable dans la région. Grâce à une approche locale et transparente entre communautés venues de différents groupes d'intérêts, cette coopération permettra aux parties en conflit de mieux apprécier les bénéfices d'une entente mutuelle. Et l'identification de solutions par les populations elles-mêmes permettra d'éviter un regain de tensions à l'issue du projet ou l'impression d'imposer des solutions venues de l'extérieur.**

Analyse des acteurs clefs et principales parties prenantes :

Autorités locales	<p>Les autorités seront ici les communes, régions ainsi que représentants de l'Etat au niveau local (police, gendarmerie, Hakem). Les relations avec les communautés sont généralement bonnes mais la présence des autorités est souvent très faible, notamment en matière de services publics ce qui réduit leur capacité de prévention de conflits. Bien qu'ils aient pour mission d'assurer un contrôle effectif du territoire et une prévention active des conflits, leurs liens avec les communautés sont souvent faibles. Les échanges avec leurs contreparties de l'autre côté de la frontière sont également très rares, ce qui renforce l'intérêt de la création de cadres d'échange qui puissent multiplier les rencontres bilatérales. Les autorités locales directement impliquées dans le cadre de ce projet seront les agents actifs aux postes-frontières ciblés par le projet ainsi que les mairies locales. Ces fonctionnaires travailleront en collaboration direct avec les comités villageois nouvellement formés. Ils seront également formés à la collecte et l'analyse de données de transhumance afin de renforcer la capacité des autorités régionales à mieux comprendre ces dynamiques sur le long terme. Les services techniques intervenant dans les domaines de la gestion pastorale et des ressources naturelles seront mis à contribution. Leur rôle régalien d'encadrement et de diffusion des innovations, d'application des lois et règlement auprès des populations pastorales est crucial.</p>
Comités villageois	<p>Ils ont différentes fonctions au sein de leur village, en fonction de leurs zones d'activités. Ils sont constitués puis formés selon une méthodologie officielle établie par l'OIM et l'OHCHR, validée par l'ensemble du système des Nations Unies en Mauritanie. Selon les règles de désignation, il représente la communauté villageoise, notamment les groupes les plus vulnérables tels que les femmes et les enfants¹⁶. Ces comités ont donc bâti une légitimité d'interface idéale et légitime entre autorités et communautés. Ici ils auront pour rôle principal d'assurer la bonne prévention/gestion des conflits intercommunautaires. Ces comités villageois seront créés (ou identifiés), formés et structurés dans le cadre de ce projet. Ils seront représentatifs des différentes catégories de la population, comprenant des leaders religieux, représentants de différentes communautés, représentants des femmes et représentants des jeunes (F/H).</p>

¹⁶ Le comité doit être composé comme suit : 2 leaders d'opinion, 2 jeunes, 2 représentants de minorité ethnique ou étrangère, 2 personnes vivant avec un handicap et une personne âgée. Il doit être composé d'au moins 4 femmes sur les 9 membres.

Leaders communautaires	<p>Les leaders communautaires sont les représentants légitimes des communautés et sont les mieux équipés pour s'adresser à elles et les sensibiliser. Déjà représentés au sein des comités villageois, ils ont une autorité reconnue parmi les populations. Ils peuvent constituer des soutiens essentiels en cas de conflits, notamment si ces conflits prennent une dimension de revendication communautaire, bien que ces problématiques sont moins vivaces que dans le reste du Sahel. Citons aussi la Djemaa, structure de concertation villageoise qui est souvent présidée par une personne consensuelle (Imam le plus souvent). Mais les équilibres ethniques et sociaux y sont rarement respectés puisqu'ils reprennent la stratification sociale de la société mauritanienne. En haut de la pyramide on trouve toujours le cheikh (dans les villages maraboutiques) et le guerrier (dans les villages de guerriers, d'origine Hassan) ; en bas on retrouve dans les deux cas de figures les mêmes ensemble (griots, forgerons, esclaves affranchis, etc) qui ne sont pas associés à la prise de décision.</p> <p>Les leaders communautaires seront directement impliqués dans l'ensemble des phases de ce projet. Ils participeront à l'identification des membres potentiels des comités villageois, des comités DIMITRA et des comités de gestion des ressources naturelles. Au Mali, les COFO existent déjà dans certaines régions et seront renforcés dans le cadre de ce projet. Ils participeront activement à l'élaboration de l'ensemble des activités en lien avec les autorités afin d'assurer une emprise locale de ce projet.</p>
Populations agricoles, pastorales et transhumantes	<p>L'ensemble des populations agricoles, pastorales et transhumantes seront directement touchées par ce projet. Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles surviennent à la fois entre populations agricoles et populations pastorales elles-mêmes, en fonction des cheptels transportés ou de plus vieilles querelles communautaires. Et chacun revendique son droit légitime à pouvoir exercer son activité, en dépit des contraintes répétées liées aux effets du changement climatique ou aux déplacements de population. Il est donc important de pouvoir associer ces populations au travers des ateliers, des comités, des activités de résilience ou de l'utilisation du TTT afin de pouvoir assurer un ancrage local et une appropriation effective de ces solutions par les populations. Des représentants de ces communautés participeront directement à l'élaboration des comités de gestion de conflits, de gestion des ressources naturelles ainsi que des comités DIMITRA. Au cours des différents ateliers préparatifs à ces activités il importerait d'associer étroitement ces populations afin d'assurer une appropriation locale de ce programme. Ces personnes</p>

	seront représentatives de leurs communautés et notamment des femmes et de jeunes (hommes et femmes).
Jeunes et femmes	<p>Jeunes (hommes et femmes) et femmes sont directement parties prenantes des activités agro-pastorales. Les femmes sont généralement les plus actives au sein des groupes dans la recherche des ressources naturelles comme l'eau ou le bois de chauffe. Elles sont donc en première ligne lorsque les conflits surviennent et peuvent souvent en être parties. Dans les sociétés pastorales, les femmes sont aussi chargées du soin du bétail, de la transformation et conservation des produits et sous-produits d'élevage et leur commercialisation, du transport des enfants ainsi que de la construction de l'habitat temporaire. Les jeunes hommes et femmes sont aussi impliqués dans les activités de pastoralisme ou dans la culture des terres. A ce titre ces communautés sont donc intégralement touchées par ces risques de conflits. Toutefois ils sont très rarement sollicités dans les processus décisionnels ou les instances de gestion de conflits. Cette exclusion de certains processus décisionnels peut alimenter certains griefs et ainsi accentuer les tensions qui existent déjà dans l'accès aux ressources naturelles. D'autant que certains groupes de trafiquants armés ou extrémistes violents peuvent potentiellement s'appuyer sur ces griefs pour alimenter leur recrutement. La zone concernée est toutefois beaucoup moins menacée par ces groupes que d'autres parties du Sahel, et cette approche doit donc garder un aspect préventif. Si ces tensions ne doivent pas être surestimées, il est toutefois important de pouvoir impliquer ces personnes à la fois dans la création des comités, dans les activités de résilience ainsi que dans les processus de résolution et prévention de conflits.</p>
G5 Sahel	<p>L'organisation du G5 Sahel est l'une des organisations régionales les plus légitimes en matière d'engagement sur le nexus développement-sécurité. Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) et le Programme de Développement d'Urgence (PDU) du G5 Sahel présentent cette ambition de pouvoir agir au plus près des communautés dans la résolution des conflits liés à la transhumance ainsi que dans la stabilisation des espaces frontaliers. Le « soutien au développement d'un pastoralisme résilient dans le Sahel » fait ainsi partie des objectifs de l'axe Résilience et Développement du PIP.</p> <p>Le G5 collaborera sur ce projet dans l'élaboration d'une stratégie de communication de dissémination des codes pastoraux et forestiers dans la zone frontalière. Le but sera d'assurer une meilleure compréhension de ces codes par les populations concernées afin d'assurer un rapprochement du G5 avec les populations locales. Une stratégie similaire sera</p>

	également développée au niveau régional afin de pouvoir étendre cette ambition au niveau de l'ensemble des pays du G5.
--	--

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre des objectifs 1.6 et 3.5 de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) qui visent respectivement à « Appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale » et à « Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional, et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau ».

Il s'inscrit aussi au sein de l'objectif 2 du mandat 2020-2023 du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) qui vise à « améliorer les partenariats régionaux et sous-régionaux visant à adresser les menaces transfrontalières et transversales à la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier avec [...] le G5 Sahel »¹⁷.

Ce nouvel engagement transfrontalier ira dans le sens des projets déjà entrepris au Mali par la FAO et d'autres partenaires. Le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Sahel Occidental financé par la BID, la BADEA, le Fonds de l'OPEP a ainsi réalisé de 1978 à 2015 d'importants aménagements hydrauliques pastoraux le long de la frontière avec la Mauritanie s'étendant de Kayes à Nara en passant par Yelimané et Nioro. Ces aménagements visaient à permettre l'exploitation des abondantes ressources pastorales de cette zone, accueillir les transhumants selon des cahiers de charge établis en vue de les maintenir plus longtemps dans la zone et éviter une descente rapide vers le Sud en limitant ainsi les conflits avec les agriculteurs et agropasteurs. Le PRODESO/PADESO avait également réalisé le long de la frontière 5 postes vétérinaires frontaliers chargés de contrôler l'état sanitaire des animaux transhumants qui franchissaient la frontière avec la Mauritanie et vérifier les documents de transhumance. Ces différents projets ont déjà permis d'améliorer les conditions de vie des populations transhumantes et de participer à l'atténuation des conflits. Ce projet s'appuiera sur les leçons apprises de ces initiatives et étendra ces actions à la création de véritables systèmes de gestions de conflits inter-frontaliers, l'engagement des autorités nationales et régionales ainsi que la mise en place d'un meilleur suivi des mouvements transhumants.

Des coopérations transfrontalières inter-agences ont déjà été mises en œuvre dans la zone entre l'OIM Mali et Mauritanie lors d'une simulation de crise dans la zone de Gogui. D'autres projets de collecte et d'analyse de données sur la transhumance sont déjà en cours dans la région et ont permis d'alerter sur les besoins en matière de gestion de conflits. Dans le cadre de ce projet, ces études seront étendues à de nouvelles zones, avec un nouveau regard visant à une meilleure compréhension des conflits et avec une dimension unique d'analyse transfrontalière. Enfin l'OIM Mauritanie a déjà entamé un travail de création de comités villageois frontaliers et de

renforcement des autorités frontalières¹⁸ dans la région du Guidimakha, qui nécessitent d'être soutenus vers d'autres zones de la frontière sud. Ce projet sera mis en œuvre en complémentarité de ces actions.

Ce sera enfin développé en collaboration avec le G5 Sahel. Dans le cadre du Programme d'Interventions Prioritaires du G5, la bonne marche de l'élevage pastoral est identifiée comme un facteur essentiel de la sécurité publique dans la région. L'amélioration de la résilience de ces populations transfrontalières est également un des objectifs prioritaires de développement du G5 Sahel. Dans ce cadre ils seront directement impliqués dans la conception et la dissémination d'une stratégie de communication au niveau local (zone frontalière visée), puis régional qui aura pour but de sensibiliser les populations à la bonne gestion des ressources naturelles et la prévention des conflits. La présidence du G5 Sahel qui est assurée par la Mauritanie qui continue également de vouloir affirmer le leadership de cette organisation intergouvernementale; et la qualité des relations entre la Mauritanie et ses voisins de l'Afrique de l'Ouest sont des opportunités pour engager le gouvernement actuel sur les chantiers de la consolidation de la paix. D'ailleurs, certaines problématiques internes à la Mauritanie dont les inégalités et les injustices, qui pourraient y compromettre la cohésion et l'unité nationale, ont été réaffirmées comme prioritaires pour le gouvernement actuel. L'implication du G5 permettra également de renforcer la dimension régionale de ce projet. La Mauritanie n'étant pas membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le G5 Sahel constitue l'un des cadres de coopération régionale les plus pertinents en matière de résilience communautaire entre le Mali et la Mauritanie. Cette collaboration permettra ainsi de mieux structurer les échanges de bonnes pratiques et l'application des codes pastoraux, en lien avec l'échelon local. L'inscription de ce projet dans une dimension intergouvernementale paraît moins pertinente, notamment en raison de l'appropriation très locale de cet enjeu mais également à cause de l'instabilité politique actuelle au Mali qui pourrait venir perturber la réalisation d'un tel objectif. C'est ainsi que ce projet se concentrera exclusivement sur ce niveau local et régional.

Le projet répond aux priorités de la demande d'éligibilité PBF du gouvernement mauritanien comme suit: : (i) les inégalités horizontales traduisant un sentiment d'exclusion, et la méfiance communautaire résultant de la complexité de la structure sociale et les rapports historiques entre certains groupes ethniques; (ii) la sécurité et la stabilité des zones transfrontalières; (iii) les aléas liés au changement climatique avec son corolaire de pression sur les ressources naturelles, la forte variabilité climatique et la poussée de la désertification qui impacteraient significativement les moyens d'existence des populations; et (iv) la radicalisation et l'extrémisme violent favorisés par la présence de plus en plus importante de groupes terroristes dans la sous-région. Ces trois facteurs sont interreliés et leur imbrication fait qu'ils pourraient se nourrir les uns des autres, et exacerber les conséquences à court, moyen et long terme.

Le CCA réalisé en 2019 dans le cadre de l'élaboration du nouveau cadre de coopération (UNSDCF) 2020-2024 a analysé les causes profondes de la crise au Mali et a pris en compte l'interaction entre les différents facteurs de la situation fragile et en particulier ceux relatifs à la consolidation de la paix. Ainsi, l'axe stratégique 1 de l'UNSDCF porte sur les réponses préventives en matière de consolidation de la paix en concentrant les interventions du Système des Nations Unies sur les questions de justice, d'État de droit, de droits de l'homme, de gouvernance inclusive, de renforcement de la cohésion sociale, de vie en commun au niveau communautaire, et de résilience face aux conflits. De même, les autres axes s'inscrivent dans la dynamique de prévention et de

consolidation de la paix en soutenant une croissance inclusive et un développement économique créateur d'emplois, l'amélioration des revenus, en particulier pour les populations vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité et la protection. L'UNSDCF reste complémentaire au Cadre Stratégique Intégré conjoint (ISF) avec la MINUSMA et les Fonds, Agences et Programmes des Nations Unies et aborde toutes les priorités de réponse à la crise multidimensionnelle au Mali. En juin 2019, dans le cadre de la demande de rééligibilité du Mali au PBF, une analyse de conflit a été réalisée sur les causes profondes de la crise au Mali et a pris en compte l'interaction entre les différents facteurs de la situation fragile et en particulier ceux relatifs à la consolidation de la paix. Ce projet s'inscrit dans les domaines prioritaires suivant identifiées dans le cadre de la nouvelle période d'éligibilité (2019-2024): i) Renforcement de la gouvernance inclusive et du dialogue politique ; ii) Appui à la cohésion sociale et la résolution des conflits inclusive, y compris dans les zones transfrontalières ; iii) Appui à la prévention des conflits violents axée sur l'évaluation continue des risques de conflit ; ainsi que l'autonomisation des jeunes et des femmes en tant qu'axe transversal.

Cadre stratégique du Gouvernement de la Mauritanie :

Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), 2016-2030 :

Levier stratégique 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base

- Chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables

Levier stratégique 3 : La gouvernance dans toutes ses dimensions

- Chantier stratégique de la gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité

Cadre stratégique du Gouvernement du Mali :

Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019 – 2023)

Axe stratégique 2: Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble
Objectif global: 2.1 Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

Axe stratégique 4: Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique

Objectif global 4.1 Garantir un environnement sain

Objectif global 4.2 Renforcer la résilience au changement climatique

Cadres stratégiques des Nations Unies :

Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) :

- Objectifs 1.6 : « Appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale »
- Objectifs 3.5 : « Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional, et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau ».

Mandat 2020-2023 du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) :

- Objectif 2 : « améliorer les partenariats régionaux et sous-régionaux visant à adresser les menaces transfrontalières et transversales à la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier avec [...] le G5 Sahel »¹⁹.

Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) 2018-2022 (Mauritanie) :

- Priorité Stratégique 1, Effet 2 dans son Produit 4 « Les populations marginalisées disposent d'une meilleure capacité d'autonomisation, et participent à la prise de décision les concernant, à l'identification de leurs besoins et à la revendication de leurs droits » ;
- Priorité Stratégique 2, Effet 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique ;

Autres :

Cadre du Programme d'Interventions Prioritaires du G5 :

- La bonne marche de l'élevage pastoral est identifiée comme un facteur essentiel de la sécurité publique dans la région. L'amélioration de la résilience de ces populations transfrontalières est également un des objectifs prioritaires de développement du G5 Sahel.

- b) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou (Nov.2018 – Oct 2020)	PBF, 3 000 000 USD	Prevention de conflits entre réfugiées et communautés hôtes	Ce projet viendra consolider les acquis de ce projet et se basera sur les leçons apprises lors de sa mise en œuvre
Promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako Gourouma	PBF , 3 000 000 USD	Prevention / gestion de conflits entre Agriculteurs et éleveurs	Ce projet viendra renforcer et soutenir les efforts en cours pour une transhumance pacifique dans la région du Liptako Gourouma (Sud Est du Mali) laquelle constitue aujourd'hui une zone très problématique avec

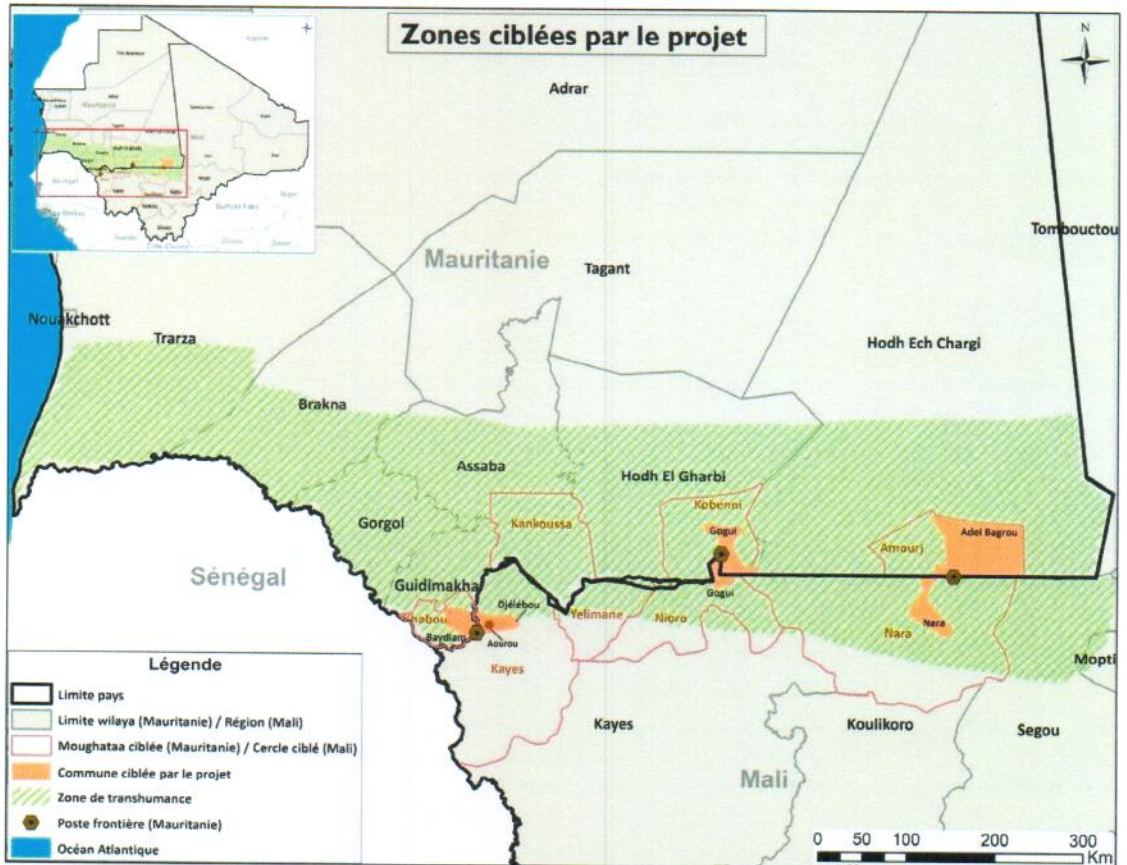
			des implications sécuritaires, de transhumance conflictuelle, et des mouvements de populations dus aux conflits dans la zone
Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma (Mali – Niger – Burkina Faso)	PBF, 1 000 000 USD	Promotion de la paix : cohésion sociale	Différence : ce projet travaille sur les questions de sécurité et paix avec les populations transfrontalières de façon générale impliquant les FDS (Force de Défense et de sécurité). Ce projet a aussi contribué à la prévention et gestion des conflits communautaires qui constituent une source de souffrance pour les populations
Strengthen Mauritania's preparedness, response, and resilience to climate change induced natural disasters	Gouvernement du Japon, \$144,081 USD	DRR	Différence : projet fondamentalement différent qui vise à soutenir les autorités nationales et locales dans anticipation des catastrophes naturelles en particulier dans la région HEC de Mauritanie.
Sauver des vies par la réhabilitation des moyens d'existence des populations du Hodh Chargui	CERF, \$800,000 USD	Humanitaire, résilience communautaire	Projet visant à soutenir le développement économique local et la cohésion entre population hôte et réfugiée.
Strengthening the Livelihoods of Refugee and Host Communities in Bassiknou	PRM, \$1,999,991 USD	Cohésion communautaire	Projet mis en œuvre dans le HeC, visant à soutenir la cohésion sociale entre population hôte et réfugiés
Appui aux ménages agropasteurs affectés par la crise pastorale de 2019	CERF, \$800,000 USD	Humanitaire	Sauver les moyens d'existence des éleveurs dans les régions de Assaba,

			Guidimakha et Hodh Chargui
Integrated ecosystem management project for the sustainable human development in Mauritania	GEF: \$ 8,222,505 USD	Development	Increase sustainable human development through the restoration of ecosystem services and an integrated ecosystem management approach in three southern Mauritania landscapes. Populations: (1) El Atf, (2) Triangle de l'Espoir (3) Great Green Wall.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer les coopérations transfrontalières entre communautés et autorités locales en matière de prévention et de gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ainsi qu'à renforcer l'appropriation locale des solutions de résilience pastorale et agricole de part et d'autre de la frontière Mauritano-Malienne entre populations pastorales, agropastorales et agricoles, situées le long du couloir de transhumance ainsi que vivant près des postes-frontières d'El Melgue (commune de Baydiam), Gogui (commune de Gogui) et Adel Bagrou (commune d'Adel Bagrou) (Mauritanie) et Aourou (commune d'Aourou), Gogui (commune de Gogui) et Nara (commune de Nara) (Mali). Le projet se concentrera ainsi sur la zone qui s'étend du Guidimakha au Hodh Ech Chargui côté mauritanien et sur les cercles de Kayes, Yelimane, Nioro et Nara côté malien.



Il engagera les communautés locales présentes dans cette région du sud de la Mauritanie et de l'ouest du Mali dans un effort de prévention et de gestion de ces conflits. Le but est de renforcer la sensibilisation, les échanges ainsi que la vigilance de ces communautés par rapport à l'éruption d'éventuels conflits dans la zone. Ces communautés seront formées à la meilleure prévention et gestion des conflits²⁰ au travers de nouvelles structures, en lien avec les autorités qui seront aussi soutenues dans le renforcement de la collecte et de l'analyse des données de transhumance. Ces données permettront non seulement de mieux analyser l'évolution de la transhumance mais également d'apporter une meilleure analyse des conflits qui ont lieu entre pasteurs et agriculteurs et de mieux anticiper les déplacements et arrivées des transhumants. Ces données seront collectées et analysées au travers de l'Outil de Suivi de la Transhumance (Transhumance Tracking Tool), développé par l'OIM. Nous travaillerons aussi auprès des populations pastorales afin de pouvoir renforcer leur résilience et améliorer leurs conditions d'accès aux ressources naturelles, dans le respect des conditions locales de développement et dans l'objectif d'améliorer la coexistence et l'entente entre communautés, des deux côtés de la frontière. Cette résilience renforcée permettra ainsi d'atténuer les risques de conflits et de renforcer la cohésion entre communautés de chaque côté de la frontière. A ce stade de développement, cet outil sera limité au niveau local, tant en matière de collecte que d'analyse. Il aura surtout pour fonction de pouvoir créer des mécanismes d'alerte rapide afin de prévenir rapidement les populations concernées de l'arrivée d'un cheptel ou de l'apparition d'un conflit. Autorités locales comme populations seront formées à cet outil afin de pouvoir accentuer la dimension de prévention de ce projet. Ceci est un nouvel outil qui nécessitera formation et

pratique avant de devenir complètement opérationnel. Ce « ballon d'essai » au niveau local permettra donc de pouvoir garder une analyse des leçons apprises de ce mécanisme avant de l'étendre au niveau intergouvernemental ou régional.

Objectif : Les communautés frontalières Mali-Mauritanie sont engagées durablement dans la prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes

Résultat 1 Le renforcement des structures communautaires et de la coordination transfrontalière améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières

Ce premier résultat visera à construire des cadres inclusifs et structurés au niveau local qui permettront d'améliorer la connaissance et l'analyse des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, d'en anticiper leurs effets et de mieux gérer les éventuels conflits qui surgiraient, au niveau communautaire. Ces activités seront mises en œuvre de façon parallèle à la frontière et constitueront un exemple unique de collaboration communautaire inter-frontalière pour la zone ciblée.

Produit 1.1 Les communautés participent directement dans la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux de façon inclusive

Au travers de ce produit, les communautés des deux côtés de la frontière seront directement engagées et structurées de façon inclusive afin de mieux gérer l'ensemble des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles le long des couloirs de transhumance ciblées. Ces communautés travailleront de concert avec les autorités locales de sorte à pouvoir renforcer les liens entre populations et autorités mais également de garder une appropriation locale.

- **Activité 1.1.1** Création d'un minimum de 24 comités villageois frontaliers dédiés à la prévention et gestion des conflits placés autour de 6 postes-frontières des deux côtés de la frontière sud Mauritanie-Mali (3PF par pays ; localisés de chaque côté de la frontière) : Aourou, Gogui et Nara au Mali ; ainsi que le long des couloirs de transhumance (6 par pays). Les comités devront être inclusifs et intégrer des représentants des organisations de jeunesse et des organisations féminines.

Les clubs Dimitra (produit 2.1) et les comités villageois auront par ailleurs pour fonction d'assurer un échange régulier sur leurs actions respectives. La séparation en deux entités distincte permettra d'assurer une différenciation nette auprès des populations locales entre gestion des conflits et gestion des ressources naturelles. Ceci afin d'éviter que l'ensemble des décisions qui pourront affecter la vie quotidienne de ces populations soient concentrées au sein d'un seul corps, et ainsi éviter toute tension ou soupçon de favoritisme. Cela permettra par ailleurs d'éviter d'imposer une charge de travail trop lourde aux différentes personnes qui seront nommées au sein de ces comités. Aucune personne ne pourra donc siéger dans deux comités à la fois.

Les clubs dimitra et comités villageois se rencontreront donc régulièrement (tous les mois ou tous les deux mois en fonction des besoins et capacités), de chaque côté de la frontière, afin de pouvoir coordonner leur action, rendre compte des difficultés rencontrées et assurer une entente commune des rôles et responsabilités de chacun. Cette méthodologie permettra d'assurer une transparence dans le travail des comités mais également de pouvoir faire en sorte

que les décisions prises soient connues de tous. Elle assurera enfin une continuité directe entre gestion des ressources et gestion des conflits liés à leurs accès.

- **Activité 1.1.2** Fourniture d'équipement, notamment de communication, aux comités villageois pour assurer leur bon fonctionnement. Ces équipements comprendront notamment des moyens de communication adéquats (téléphone et carte sim ou radio en fonction de la zone), des équipements d'administration ainsi que des moyens de transport (mobylettes, ...) en fonction des besoins présents dans la zone.
- **Activité 1.1.3** Formations des membres des comités villageois à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres.
- **Activité 1.1.4** Ateliers de travail de mise en relation des comités villageois avec les autorités locales (notamment hakem, mairies, CRGF, ...) et les agents aux frontières, dans le but d'améliorer les relations et échanges entre les communautés et autorités.

Produit 1.2 Un cadre de concertation transfrontalier pour la coordination et la concertation autour des interventions de prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes est mis en place et fonctionnel

Ce produit va permettre d'améliorer les coopérations transfrontalières en matière de prévention de conflits et ainsi créer un cadre d'entente entre communautés et autorités qui permettra de définir les responsabilités de chacun et les mesures à prendre en matière de prévention de conflits.

- **Activité 1.2.1** Ateliers transfrontaliers rassemblant les comités de part et d'autre de la frontière afin d'identifier les défis communs et les bonnes pratiques permettant d'y répondre.
- **Activité 1.2.2** Création d'un cadre de coopération transfrontalier qui définit les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflit et de gestion des ressources naturelles, en coordination avec les autorités locales.

Ce plan cadre établira notamment les calendriers de rencontre inter-frontalières, les modalités de rencontre, les acteurs communautaires et autorités impliqués mais également les solutions communautaires face à l'émergence potentielle de nouveaux conflits et à la bonne gestion des ressources naturelles.

Ce cadre de coopération transfrontalier sur la prévention des conflits et la gestion des ressources naturelles sera créé en lien et en cohérence avec les comités villageois et les clubs dimitra afin d'assurer une continuité de travail entre ces deux acteurs. Le but sera d'éviter tout chevauchement de prérogatives et également d'assurer que les rôles et responsabilités des comités et autorités au sein de ces cadres soient bien définis. Les cadres définiront notamment les rôles et responsabilités des autorités et des comités mais également les modalités d'échange et de coopération entre comités villageois et clubs dimitra.

Grâce à ce cadre de travail, l'engagement mutuel des différents comités sera assuré afin que l'action des uns puisse répondre à celle des autres. Dans cette coopération de travail les comités villageois viendront nourrir les mesures prises par les clubs dimitra, et celles des clubs pourront venir améliorer celles des comités villageois. En ce sens, ce travail en tandem sera essentiel afin d'assurer la réussite de nos objectifs en matière de construction de paix. Grâce aux éléments partagés par le système d'alerte précoce ou à la suite des recommandations fournies

lors de la prévention de conflits, les clubs dimitra pourront ajuster leurs besoins et décisions en matière de gestion des ressources, surtout si un point d'achoppement particulier apparaît récurrent. Et les engagements pris par les clubs dimitra seront essentiels afin de pouvoir renforcer les effets des décisions prises par les comités villageois en matière de gestion de conflits. Ainsi la coopération pleine et entière de ces deux entités sera absolument nécessaire et cette symbiose programmatique sera au cœur de ce projet et assurera l'accomplissement de notre objectif général de construction de paix.

Le système d'alerte précoce (Produit 1.3) viendra par ailleurs nourrir les décisions prises par ce cadre de travail et pourra en ajuster les prérogatives ou décisions en fonction des besoins et de l'évolution du contexte local.

- **Activité 1.2.3** Campagne de sensibilisation menée par les comités villageois et relatif à la mise en œuvre de ce cadre.

Produit 1.3 Les autorités nationales et locales ont une compréhension renforcée des dynamiques de transhumance

Le troisième produit du résultat 1 assurera une meilleure compréhension des dynamiques de transhumance et des conflits qui surviennent. Sur la base des informations remontant du *Transhumance Tracking Tool*, nous renforceront les mécanismes d'alerte précoce existants et en créeront de nouveaux au sein des zones non couvertes afin de prévenir les conflits.

Des périmètres virtuels animés par les comités villageois serviront de vigie afin d'annoncer la venue d'un troupeau problématique (taille importante, arrivée précoce ou tardive) auprès des autorités compétentes avant que ce troupeau n'atteigne une zone jugée sensible. La mise en place du TTT et la création de ces mécanismes d'alerte rapide permet aux autorités compétentes et comités villageois de mobiliser en aval afin d'organiser le passage ou le stationnement du troupeau problématique.

- **Activité 1.3.1** Enquêtes le long de la portion sud de la frontière Mauritanie-Mali visant à évaluer la taille des cheptels des deux côtés de la frontière et localiser les modifications des couloirs de transhumance au travers des outils du *Transhumance Tracking Tool* (TTT) de l'OIM.
- **Activité 1.3.2** Evaluations auprès des populations transhumantes sur les causes, la nature et la fréquence des tensions et conflits et sur les perturbations le long des couloirs (assurera une analyse sensible au sexe et à l'âge). Evaluations à réaliser en début, milieu et post projet.
- **Activité 1.3.3** Formations auprès des autorités locales sur le comptage et l'analyse régulière des données de transhumance avec création d'un point focal dans les postes-frontières désignés ou mairies désignées ; avec mise en place d'un mécanisme dédié d'alerte rapide en lien avec les communautés. Ces formations comprendront également la fourniture d'équipements nécessaires au bon fonctionnement du TTT (TIC, radios, etc.)

Résultat 2 Les populations transfrontalières de la frontière mauritano-malienne gèrent mieux les ressources naturelles et développent des moyens d'existence alternatifs promouvant la cohésion sociale.

La gestion durable des ressources naturelles est fortement tributaire de mécanismes de gestion adéquats et efficace. Une fois que les mécanismes de gestion sont améliorés, ils contribueront à améliorer l'accès équitable et durable aux infrastructures et ressources pastorales par conséquent au renforcement des moyens d'existence des populations à travers la mise en place des infrastructures et ressources pastorales. Il y a donc un lien étroit sur les mécanismes de gestion des ressources et le renforcement de la résilience des populations et la prévention des conflits. Les infrastructures et ressources pastorales seront mieux gérées durablement à travers des mécanismes efficaces.

Produit 2.1 Les populations transfrontalières ont un accès amélioré à des mécanismes structurés de concertation et de gestion des ressources naturelles

Ce produit vise à mieux structurer et coordonner les mécanismes de gestion des ressources naturelles de part et d'autre de la frontière à travers la création des clubs dimitra, encadrés par le cadre de travail sur la prévention des conflits et la gestion des ressources naturelles (Produit 1.2).

- **Activité 2.1.1** Elaboration de schémas et plans d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles. Création de clubs d'écoute communautaire type DIMITRA.

Les schémas et plans d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles seront flexibles et sujet à des aménagement notamment en fonction des résultats obtenus lors des activités 2.2.1 et 2.2.2 mais également en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain.

Ces clubs constituent de véritables outils d'autonomisation des populations rurales qui privilégient la réflexion et l'action collective. Cette approche d'auto-développement, facilite en milieu rural l'organisation des hommes et des femmes, en particulier les plus vulnérables, autour d'espaces d'échange et d'action informels au sein de leur communauté. Elle est guidée par un certain nombre de principes essentiels notamment l'égalité entre les sexes, la participation de toutes et de tous, l'appropriation du processus et la représentativité communautaire. Les expériences au Mali ont prouvé que les clubs d'écoute Dimitra sont, non seulement un créneau de dissémination rapide de l'information, d'innovations techniques, mais constituent aussi un cadre participatif de développement humain durable. Dans le cadre de ce projet 80 Clubs seront mis en place.

Produit 2.2 La résilience des populations transhumantes et agricoles est renforcée

L'une des causes structurelles des conflits est liée à l'insuffisance des ressources et infrastructures pastorales (pâturages, forages, points d'eau, banques d'aliment bétail etc). Liée à cette rareté des ressources, il s'en suit une concurrence entre les différents usagers conduisant à des conflits récurrents, intenses et impactant négativement sur les moyens d'existence des populations. En rendant les infrastructures et ressources pastorales disponible et accessibles, à travers les interventions planifiées ci-dessous, les tensions conduisant aux conflits vont diminuer et les besoins des communautés pastorales (eau, pâturages etc) seront satisfaits améliorant ainsi leur moyen d'existence basé.

Il importe surtout de pouvoir organiser ce partage de ressources et ces travaux de réhabilitation de l'environnement pastoral au travers d'une collaboration et une appropriation directe de l'ensemble de ces communautés qui prennent part aux conflits. Cette coopération permettra d'assurer un ancrage local de la réponse, une réponse adaptée aux besoins et frustrations et enfin une prise de conscience commune que ces problèmes peuvent être réglés pacifiquement.

- **Activité 2.2.1 Identification, et concertations communautaires autour de la régénération/restauration de parcours naturels dégradés** : Les parcours existants sont soumis à une forte dégradation du fait de l'érosion soit éolienne ou hydrique rendant inutilisable de grandes surfaces de pâturages et augmentant la pression sur les parcours disponibles. A l'issue de cette activité les bénéficiaires détermineront les sites et espaces/superficies devant faire l'objet de régénération/restauration
- **Activité 2.2.2 Ateliers de rencontres entre parties prenantes (comités, préfets, maires, agriculteurs, éleveurs, ...) pour la création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP)**. Ce PCP établira de façon consensuelle et transparente l'ensemble des activités à entreprendre dans le cadre de la restauration des couloirs de transhumance. Cette coopération dans la mise en œuvre commune de solutions aura pour but de renforcer la démarche de construction de paix articulée dans le projet. Ces PCP seront créés en complément des plans développés lors de l'activité 2.1.2
- **Activités 2.2.3 Mise en œuvre par les communautés des solutions identifiées par le PCP, en collaboration et avec le soutien du PBF.**

Activité 2.2.4 Sensibilisation et formation des communautés autour des questions liées à la mise en place et/ou réhabilitation et amélioration des réserves fourragères pastorales Les réserves fourragères sont des espaces en partage de plusieurs villages, aires pastorales concernés. Leur gestion fera appel à un Comité inter villageois. Cette activité permettra l'identification concertée par les bénéficiaires des sites de réserves et des modes de gestion pour un usage partagé et inclusif

Activité 2.2.5 Renforcement des capacités techniques des populations pour la promotion de cultures fourragères d'espèces locales appréciées : Cette activité visera à former les bénéficiaires en vue de suppléer à l'alimentation sur pâturages naturels et à l'aide de l'aliment bétail et à instaurer des pratiques durables d'alimentation chez les agro-éleveurs

Produit 2.3 Les codes pastoraux, fonciers (agricoles) et forestiers sont mieux connus et appliqués par les autorités et populations locales

Afin d'assurer une entente générale dans la région sur les droits et responsabilités de chacun en matière d'accès aux ressources naturelles et d'utilisation des couloirs de transhumance, et ainsi assurer un meilleur respect de ces codes, une campagne de vulgarisation sera organisée. Les comités fonciers et cadres de concertation et de développement local qui regroupent des représentants des autorités et des populations serviront de relais pour la formation et la diffusion d'information sur ces codes.

- **Activité 2.3.1 Traduction des codes en langues locales et diffusion/vulgarisation**

- **Activité 2.3.2** Formation en vue de l'appropriation des codes
- **Activité 2.3.3** Vulgarisation à la radio et autres canaux (Affiches, sketches, brochures, dépliants) des codes

Produit 2.4 Un Plan de communication et de visibilité est élaboré et mis en œuvre en collaboration avec le G5 Sahel.

Ce plan de communication rédigé et diffusé en collaboration avec le G5 Sahel assurera une large diffusion des activités et structures mise en œuvre durant ce projet, afin de permettre une compréhension par tous des rôles et responsabilités établies dans le cadre de l'accès aux ressources naturelles.

- **Activité 2.4.1** Recrutement d'un consultant dédié à la conception d'un plan et stratégie de communication portant sur la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et les rôles et responsabilités des cadres de concertation d'accès aux ressources naturelles. Ce consultant travaillera en collaboration avec le G5 Sahel afin de pouvoir établir une version régionale de cette stratégie de communication.
- **Activité 2.4.2** Deux ateliers réunissant l'ensemble des acteurs concernés dédiés à la préparation et l'approbation de ce plan, dont les acteurs du G5 Sahel.
- **Activité 2.4.3** Dissémination du plan et de la stratégie de communication

b) Théorie du changement pour le projet

SI, les communautés transfrontalières de la zone frontalière Mali-Mauritanie sont soutenues dans leurs capacités de prévention des conflits, si des cadres de coopération en matière de gestion des conflits et d'accès aux ressources sont constitués, SI les capacités des autorités de comprendre les évolutions de la transhumance sont renforcées et SI les populations locales sont sensibilisées, formées et plus résilientes face à ces défis socio-économiques, ALORS les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans la zone frontalière Mali-Mauritanie seront mieux prévenus et gérés et les populations locales frontalières seront des agents de paix et de résilience PARCE QUE les communautés transfrontalières seront capables de prévenir et de gérer les conflits en se basant sur des techniques innovantes dans un cadre structuré impliquant toutes les parties prenantes en particulier les jeunes et les femmes et en coopération avec les autorités, PARCE QUE les perturbations frontalières liées à la transhumance seront mieux anticipées et analysées par les acteurs locaux, PARCE QUE les populations transfrontalières seront plus résilientes aux défis affectants les moyens d'existence fortement liés au pastoralisme et l'agriculture et PARCE QUE les populations transfrontalières se seront approprié les solutions de gestion et de résilience en réponses aux défis rencontrés.

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Voir Annexe B

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le

nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, **le calendrier de mise en œuvre les activités**, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Ciblage des bénéficiaires

Concernant les autorités locales engagées dans les ateliers de travail, ces bénéficiaires seront sélectionnés en fonction de leur statut, de leur rôle en matière de gestion de frontière ainsi que de leur présence géographique. Seront principalement concernés les agents en poste aux frontières ainsi que les corps administratifs tels que le Hakem, préfet, région ainsi que les membres des Commissions Régionales de Gestion des Frontières. Nous veillerons à pouvoir respecter un quota d'un minimum de 20% de femmes.

Les autorités formées et sensibilisées à la collecte et l'analyse de données (ainsi qu'aux mécanismes d'alerte rapide) seront surtout les agents en poste aux frontières (police et gendarmerie) ainsi que les employés des municipalités environnantes. Les postes frontières ciblés ont déjà été sélectionnés, en fonction de leur proximité avec la frontière ainsi que de la présence d'un poste similaire des deux côtés de la frontière. Ces postes-frontières reculés et isolés ont rarement des agents femmes afin d'éviter leur isolement mais nous veillerons à avoir une présence d'au moins 10% de femmes bénéficiaires. Les villes/villages seront sélectionnés aussi en fonction de leur présence à la frontière, de la proximité des fonctionnaires avec les communautés ainsi que de leur capacité à pouvoir mettre en œuvre efficacement ces mécanismes d'alertes rapides.

Les membres du G5 seront l'ensemble des agents directement engagés auprès du G5 ou au sein d'un des ministères affiliés qui prendront part aux discussions lors des ateliers ainsi que dans la phase de conceptualisation et de dissémination de la stratégie de communication.

La sélection des membres de comités villageois se fera en fonction des critères établis au sein de la méthodologie de création de comités, conçue par l'OIM et l'OHCHR en Mauritanie. Le comité doit être composé comme suit : 2 leaders d'opinion, 2 jeunes, 2 représentants de minorité ethnique ou étrangère, 2 personnes vivant avec un handicap et une personne âgée. Il doit être composé d'au moins 4 femmes sur les 9 membres. 30% au moins des membres seront donc des femmes. De la même manière les clubs DIMITRA regrouperont les représentants communautaires des groupes impliqués dans la gestion des ressources, y compris transhumants et populations agricoles. Ils seront sélectionnés au travers d'un processus transparent et désignés par leurs pairs en fonction de la méthodologie mise en œuvre par la FAO et l'OIM.

Dans cette partie, comme dans le reste du projet, la jeunesse/jeunes sont définis en se basant sur la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui « s'étend de toute personne âgée de 18 à 29 ans ».

Enfin les bénéficiaires indirects concerneront l'ensemble des personnes indirectement touchées par les actions de consolidation de la paix entreprises durant ce projet. Ces bénéficiaires indirects regroupent les populations directement touchées par ces conflits, y compris populations agricoles et transhumantes, dont femmes et jeunes. Ils comprennent également les habitants des villes et villages environnants sensibilisés aux actions de

prévention et de gestion de conflits entreprises par les comités villageois. Ils comprennent enfin l'ensemble des personnes qui bénéficieront des campagnes de sensibilisation soutenues par le G5 Sahel en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et l'application des codes pastoraux.

La sélection de l'ensemble de ces bénéficiaires, y compris des bénéficiaires indirects qui bénéficieront notamment des campagnes de sensibilisation, se fera en fonction du principe du « Do no Harm » (« Ne pas nuire »). En ce sens, nous veillerons à ce que la sélection des membres des différents comités soit effectuée de manière transparente et en respect du contexte historique, culturel et politique local. Surtout, l'emprise locale dans l'identification des problèmes et la réponse à ces enjeux sera au cœur de la mise en œuvre de ce projet. Elle permettra ainsi à l'ensemble des parties impliquées de pouvoir créer des solutions pour les populations et par les populations.

	Bénéficiaires	Cible	Pourcentage des femmes
Mauritanie	<i>Directs</i>	900	
	Autorités locales engagées dans les ateliers de travail	350	20%
	Autorités formées et sensibilisées à la collecte et l'analyse de données	200	10%
	Membres du G5 Sahel impliqués dans les ateliers de travail	50	20%
	Comités villageois (9 par comités)	100	30%
	Clubs DIMITRA (au moins 5 par comités)	200	30%
	<i>Indirects</i>	10000	
	Populations agricoles et transhumantes	10000	30%
Mali	<i>Directs</i>	900	
	Autorités locales engagées dans les ateliers de travail	350	20%
	Autorités formées et sensibilisées à la collecte et l'analyse de données	200	10%
	Membres du G5 Sahel impliqués dans les ateliers de travail	50	20%
	Comités villageois	100	30%
	Clubs DIMITRA	200	
	<i>Indirects</i>	10000	
	Populations agricoles et transhumantes	10000	30%

Ciblage géographique

Mauritanie : zones frontalières des régions du Guidimakha, de l'Assaba du Hodh El Garbi et du Hodh Ech Chargui. Les activités se dérouleront autour des 3 points de frontières situés de part et d'autre de la frontière : El Melgue (commune de Baydiam, Guidimakha), Gogui (commune de Gogui, Hodh el Garbi) et Adel Bagrou (commune d'Adel Bagrou, Hodh ech Chargui) ainsi que le long du couloir de transhumance d'ouest en est.

Mali : zones frontalières des cercles de Kayes, Yelimane, Nioro et Nara. Les activités se dérouleront autour des 3 points de passage frontaliers de Aourou (commune d'Aourou, cercle de Katyes), Gogui (commune de Gogui, cercle de Nioro) et Nara (commune de Nara, cercle de Nara) (faisant face aux points côté Mauritanien mentionnés ci-dessus) ainsi que le long des couloirs de transhumance traversant la frontière.

Justification du ciblage de cette zone :

1. En premier lieu elle couvre l'ensemble des différents couloirs de transhumance partagés entre le Mali et la Mauritanie sur leur frontière latitudinale ce qui permettra de nous adresser à une large portion des populations qui vivent ou circulent au sein de ces territoires.
2. Elle constitue également une zone où il existe des postes-frontières situés parallèlement de chaque côté de la frontière, contrairement à d'autres zones où certains postes sont isolés. Cette configuration permettra d'établir une approche programmatique véritablement transfrontalière qui engagera communautés et autorités au Mali comme en Mauritanie et facilitera ainsi les échanges et missions communes.
3. Enfin elle est couverte par la présence de bureaux et d'équipes sur le terrain pour les 4 agences impliquées, au sein d'un territoire conflictuel mais qui n'est pas marqué à ce stade par des contraintes sécuritaires trop importantes qui pourraient empêcher ou affecter des missions de terrain.

Calendrier d'exécution des activités																									
Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Résultat 1 Le renforcement des structures communautaires améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières																									
Produit 1.1 Les communautés participent directement dans la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux																									
1.1.1 Création de comités villageois frontaliers	x	x	x	x	x	x																			
1.1.2 Fourniture d'équipement					x	x	x																		
1.1.3 Formations à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres					x	x	x	x																	
1.1.4 Ateliers-Mise en relation des comités villageois avec les autorités locales et les agents aux frontières									x																
Produit 1.2 Un cadre de concertation transfrontalier pour la coordination et la concertation autour des interventions de prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes est mis en place et fonctionnel																									
1.2.1 Ateliers transfrontaliers sur les défis communs et les bonnes pratiques		x								x						x									x
1.2.2 Création d'un plan cadre de prévention de conflit		x	x	x	x											x									
1.2.3 Sensibilisation des comités villageois																									
Produit 1.3 Les autorités nationales et locales ont une compréhension renforcée des dynamiques de transhumance																									
1.3.1 Enquêtes de la taille des cheptels des deux côtés de la frontière et localisations des outils de transhumance						x																			
1.3.2 Evaluations auprès des populations transhumantes	X											X													X
1.3.3 Formations auprès des autorités locales										x	x	x	x	x	x	x									
Résultat 2 Les populations transfrontalières de la frontière mauritano-malienne gèrent mieux les ressources naturelles et évoluent dans un environnement plus résilient																									
Produit 2.1 Les populations transfrontalières ont un accès amélioré à des mécanismes structurés de concertation et de gestion des ressources naturelles																									
2.1.1 Elaboration de schémas et Plans d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles, création des slubs Dimitra	x	x	x	x	x																				
Produit 2.2 La résilience des populations transhumantes et agricoles est renforcée																									
2.2.1 Identification, et concertations communautaires autour de la																									

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM Mauritanie	\$11,000,000	UE, Japon, Allemagne, Italie, USA, MIRAC, IDF, MPTF, PBF	Nouakchott, Nouadhibou, Selibaby, Bassiknou	70 staff dont Nouadhibou (5), Selibabi (5) et Bassikounou (3)	Momme Ducros , Expert projets Résilience / Stabilisation Communautaire Laurent de Castelli , expert gestion intégrée des frontières Lisa Godde , experte collecte et analyse de données
OIM Mali	\$26 676 112	MIRAC, JAPAN, UN / PBF, EU, UK, Czech, IDF, Spain	Un bureau principal basé à Bamako et quatre sous-bureaux à Kayes, Mopti, Gao et Tombouctou.	150 staffs	Arthur Langouet, Expert Gestion de frontière - Samba Yadde, Expert en Analyse et collecte des données Ali Diomande, Chef de sous bureau de Kayes
FAO Mauritanie	\$ 5 000 000	Chine, France, Union Européenne, Japon, USA, Turquie	Nouakchott, Bassiknou	5 staffs dont Nouakchott (3), Bassiknou (2)	Moussa Mohamed Maouloud , Expert Statistiques, Gueye Souleymane , Expert en Élevage, Kane Oumar , Chargé de Suivi-Évaluation

FAO Mali	\$ 15,000,000	Suède, Monaco, Luxembourg, Belgique, Norvège, Espagne, Canada, USA, Fonds TCP FAO, OSRO, GEF, Italie, Union Européenne	Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao		Issa Keita, Assistant Programme, Aicha Konté Sanogo, Chargée de S/E, Mamadou Diarra, Chargé de S/E; Alhousseyni Dicko, expert Zootechnicien, Modibo Touré, Conseiller principal, spécialiste en programme, Arnaud Rouillard, Expert international
----------	---------------	---	---	--	---

Sous le lead de l'OIM en Mauritanie, l'OIM et la FAO seront engagées dans la réalisation de ce projet des deux côtés de la frontière. Cette complémentarité entre les deux agences est construite autour de l'expertise de la FAO en matière de transhumance transfrontalière et celle de l'OIM dans la gestion intégrée des frontières et l'analyse de données des populations mobiles. Un projet portant des objectifs similaires, et financé par le PBF²¹, est actuellement en cours de mise en œuvre par les deux agences dans la zone du Liptako-Gourma (Mali-Niger-Burkina Faso). Ce projet s'inspirera de cette collaboration pour la mise en œuvre du présent projet. La FAO et l'OIM ont également signé un MoU en 2018 afin de renforcer leur coopération en matière de migration et mouvements transfrontaliers.

Cette complémentarité est renforcée par les capacités opérationnelles de terrain des deux agences. Côté mauritanien l'OIM possède un sous-bureau à Sélibabi, dans la région du Guidimakha et, côté Malien, un sous-bureau à Kayes. Elle a également un sous-bureau à Bassiknou, qui sera actif dans le cadre des interventions près de d'Adel Bagrou et Gogui. La FAO Mauritanie a aussi un sous-bureau basé à Bassiknou avec des experts pluridisciplinaires qui se chargeront de mettre en œuvre toutes les activités du projet en collaboration étroite avec les services techniques régionaux du Ministère du Développement Rural (MDR), sous la coordination du Responsable du Projet basé à Nouakchott.

L'OIM Mali possède un sous-bureau à Kayes. La FAO Mali n'a présentement pas de bases dans cette partie du pays mais s'appuie sur les services régionaux, locaux, les autorités administratives, les élus et les associations et groupements de producteurs et professionnels pour mener à bien les interventions dans le cadre de ses projets.

- a) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le

pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Le Programme conjoint sera par ailleurs exécuté en étroite collaboration avec la FAO Mauritanie, l'OIM Mali et la FAO Mali, ainsi que les gouvernements de la Mauritanie et du Mali.

Afin de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables et ainsi qu'aux défis de la migration, **OIM Mauritanie et OIM Mali** travaillent aux côtés des deux gouvernements depuis des années avec leurs spécialités dans les domaines des assistances humanitaires, des gestions de conflits et frontières, de la stabilisation des communautés transfrontières. En tant qu'Agence en charge de la coordination du projet, l'**OIM Mauritanie** est chef de file du projet, et assurera en lien avec le Secrétariat PBF et le bureau du Coordinateur Résident en Mauritanie la coordination des différents volets techniques et du suivi-évaluation, assurera la coordination générale des activités du projet au quotidien, et coordonnera l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des plans de travail et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats, afin de rendre compte de l'exécution des activités et des ressources. L'agence lead assure la coordination technique de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au comité technique et au comité de pilotage du PBF.

En tant qu'agence spécialisée des Nations Unies qui mène les efforts vers l'assurance d'un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous, de mener une vie saine et active, la **FAO en Mauritanie et en Mali** travaillent conformément aux politiques nationales de développement pertinentes, dont des prioritaires sont la promotion des économies rurales, diversifiées et adaptées au changement climatique, la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement, la réduction et la gestion des risques environnementales, et le renforcement de la résilience des populations vulnérables affectées par les conflits. À travers ce projet, la FAO contribuera à la gestion des conflits dans les régions transfrontalières entre la Mauritanie et le Mali en prenant des actions d'établir des résiliences locales.

Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que l'agence récipiendaire des fonds, chaque agence (OIM Mauritanie, OIM Mali, FAO Mauritanie et FAO Mali) a la responsabilité de la gestion des fonds alloués.

Postes :

<u>Intitulé du poste</u>	<u>Fonctions</u>	<u>% Total du projet</u>	<u>Coût total</u>
<u>OIM Mauritanie</u>			
Chargé de projet	<ul style="list-style-type: none"> - la gestion générale du projet ; - la mise en œuvre des activités ; - la gestion des ressources allouées à l'OIM Mauritanie ; 	Financé à 100% par le PBF	\$ 60,000 USD

	<ul style="list-style-type: none"> - la coordination avec les autres agences, le PBF, les autorités centrales et locales ; - la rédaction des rapports de mise en œuvre ; 		
Assistant Senior de Projet	<ul style="list-style-type: none"> - l'assistance dans la mise en œuvre des activités, dans la gestion des éléments logistiques ; - l'assistance dans la coordination terrain ; 	Financé à 100% par le PBF	\$ 28,800 USD
Programme Support Unit	<ul style="list-style-type: none"> - la coordination du développement, de l'activation et du suivi et l'évaluation du projet ; - la rédaction des rapports de mise en œuvre ; 	Financée à 20% par le PBF	\$ 64,300 USD
Unité d'administration-logistiques-finances	<ul style="list-style-type: none"> - la bonne marche de l'ensemble des opérations de logistique et de finances dans le cadre de la mise en œuvre des projets. 	Financée à 20% par le PBF	\$ 36,900 USD
<u>OIM Mali</u>			
Coordinateur de zone du centre et du Nord	<ul style="list-style-type: none"> - En charge de la supervision des mises en œuvre du projet au Mali ; - Support au reporting et au suivi des dépenses des activités portées par l'OIM Mali 	Financé à 45% par le PBF	\$ 88,000 USD
Assistant senior de projet	<ul style="list-style-type: none"> - la coordination de toutes les activités sur le terrain sous la supervision du Project Manager 	Financé à 100% par le PBF	\$ 24,100 USD
Assistant suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des indicateurs du projet et l'évaluation interne 	Financé à 20% par le PBF	\$ 37,900 USD
<u>FAO Mali</u>			
Point Focal, chargé de la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - la coordination et la supervision de la mise en œuvre de toutes les activités relevant de la FAO sur le terrain sous la supervision du Project Manager 	Financé par le PBF à 50 %	\$ 23,000 USD
Expert suivi suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des indicateurs du projet et l'évaluation interne 	Financé par le PBF à 50 %	\$ 23,000 USD
Chauffeur	-	Financé à 100% par le PBF	\$ 12,000 USD
<u>FAO Mauritanie</u>			
Point focal du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion générale des activités mises en œuvre par la FAO Mauritanie ; - Coordination et supervision de la mise en œuvre des activités ; - Coordination avec les autres agences, le PBF, les autorités administratives ; 	Financé à 100% par le PBF	\$ 34024 USD

	- Soutien à la rédaction des rapports de mise en oeuvre		
Expert Statisticien	- Analyse des données des enquetes Baseline, Endline	Financé à 100% par le PBF	\$ 0 USD
Chargé de Suivi-Evaluation	- Suivi des indicateurs d'impact de la mise en oeuvre du projet	Financé à 83% par le PBF	\$ 9556 USD
Expert en Elevage	- Supervision de la mise en oeuvre des activites d'elevage, - Suivi de la sante animale	Financé à 100% par le PBF	\$ 13 434 USD
Expert en Agronomie	- Supervision de la mise en oeuvre des activites agricoles,	Financé à 100% par le PBF	\$ 9177 USD
Un Chauffeur	-	Financé à 100 %	\$ 9727 USD
Expert géophysicien	- prospection géophysique des points d'eau et contrôle travaux de forage	Financé à 100 %	\$ 12 311 USD
Expert approche Club Dimitra	- Assure le lancement, formation et le coaching des équipes sur l'approche Club Dimitra	Financé à 100 %	\$ 7801 USD
Point focal Club Dimitra	- Assure la supervision , le suivi et le coaching des Clubs Dimitra	Financé à 100 %	\$ 6412 USD
Expert en communication	- s'occupe des elements de visibilité	Financé à 100 %	\$ 3380 USD
Assistant admin/finance	- support	Financé à 100 %	\$ 7024 USD
TOTAL			\$ 510846 (soit 17.02 % du total du projet)

Un Comité d'Orientation et de Concertation Transfrontalier (COCT) composé par

- les Coordinateurs Résidents de l'Organisation des Nations Unies ou leurs représentant(e)s ;
- un(e) Représentant(e) de chacun des deux pays, désigné(e) par son gouvernement en fonction des compétences et prérogatives, dans chaque pays, des Ministères concernés par les activités du projet (Mauritanie : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère du Développement Rural ; Mali : Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Gouvernorats de Kayes et Koulikouro) ;
- les Représentant(e)s de l'OIM Mauritanie et Mali ;
- les Représentant(e)s de la FAO Mauritanie et Mali ;

Le COCT aura pour tâches principales :

- fournir l'orientation stratégique de l'ensemble du projet en garantissant une véritable approche transfrontalière pour la mise en oeuvre des activités de part et d'autre des frontières et approuver le plan de travail annuel ;
- superviser la mise en oeuvre du projet, depuis l'initiation et tout au long du projet, en veillant notamment tant au processus (participatif, inclusif, respectueux du principe *ne pas nuire*) qu'à l'impact et aux résultats des activités ;
- le cas échéant, prendre toute action corrective afin d'assurer le bon déroulement, le respect des bonnes procédures et l'impact souhaité du projet ;
- approuver les rapports semestriels ;

- assurer une mobilisation des ressources en vue de la durabilité et la possible extension du projet, à de nouveaux bénéficiaires ainsi que sur le plan géographique. Des représentants des bailleurs de fonds seront invités occasionnellement par le Comité ;
- Ce COCT travaillera également en synergie étroite avec l'ensemble des autres comités de pilotage des projets PBF mis en œuvre en Mauritanie et au Mali.

Les réunions du COCT auront lieu dès la signature du projet et chaque 6 mois.

Concernant la coordination de la mise en œuvre technique, celle-ci sera assurée par l'OIM Mauritanie. Un gestionnaire de projet sera désigné et aura pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des activités dédiées à l'OIM Mauritanie mais également à assurer la bonne coordination des tâches et de la mise en œuvre des activités par les autres agences.

Un chronogramme détaillé des activités sera établi en coopération directe avec les chargés de projet des autres agences et avec la collaboration directe des points focaux PBF dans chaque pays. Des points focaux pour chaque Ministère signataires du projet seront régulièrement tenus informés de l'évolution du projet et seront consultés avant chaque mise en œuvre de nouvelles activités. Un point de mise en œuvre sera effectué chaque mois avec l'ensemble des gestionnaires du projet afin de veiller à la bonne mise en œuvre et au respect des délais.

- b) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risque	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de gestion/mitigation	Répercussions directes
Insécurité due aux activités dans le Hodh Ech Chargui	Sécuritaire et politique	Faible	Fort	Coordonner avec les autorités locales et respecter des règles d'UNDSS.	Exacerbations des tensions, aggravation des griefs au sein des communautés et impossibilité d'accès pouvant retarder la mise en œuvre des activités.
Insécurité due aux activités dans le Hodh El Garbi	Sécuritaire et politique	Faible	Fort	Coordonner avec les autorités locales et respecter des règles d'UNDSS.	Exacerbations des tensions, aggravation des griefs au sein des communautés et impossibilité d'accès pouvant retarder la mise en œuvre des activités.
Insécurité due aux activités dans le Guidimakha	Sécuritaire et politique	Faible	Moyen	Coordonner avec les autorités locales et respecter des règles d'UNDSS.	Exacerbations des tensions, aggravation des griefs au sein des communautés et impossibilité d'accès pouvant retarder la mise en œuvre des activités.
Instabilité socio-politique au Mali	Sécuritaire et politique	Forte	Moyen	Coordonner avec les autorités locales et respecter des règles d'UNDSS.	Retard de mise en œuvre des activités
Persistance de la difficulté d'accès aux escortes	Sécuritaire	Forte	Forte	Engager des mobilisateurs communautaires/partenaires de mise en œuvre	Retard de mise en œuvre des activités
Faible implication des femmes et des jeunes due aux normes traditionnelles	Genre et programme	Moyen	Fort	Adapter les activités du projet afin d'augmenter la participation des femmes et des jeunes. Sensibiliser les femmes, les jeunes et les chefs de communauté pour encourager	Une telle situation rendra difficile l'atteinte d'objectifs concernant l'inclusion des femmes et jeunes.

				l'engagement des femmes et jeunes.	
Tensions communautaires (inter-pastorales ou agro-pastorales) émergeant durant certaines activités	Contexte	Faible	Moyen	Renforcer les connecteurs au sein des communautés pour atténuer l'effet des facteurs de divisions.	La volonté des collaborations entre communautés sera gravement remise en cause.
Difficile appropriation des autorités locales et des communautés devient le projet de son intention d'assurer la pérennité interventions.	Politique	Moyen	Moyen	Réitérer l'importance du projet afin de forger l'implication des autorités locales et des communautés. Faire un suivi rapproché avec les autorités au niveau central.	Manque d'intérêt à faire vivre les mécanismes créés sans le soutien constant de la communauté internationale.
Frustration causée par les critères de sélection des bénéficiaires entraînant des tensions	Politique / Programme	Faible	Moyen	Partager de manière claire la méthode de ciblage des bénéficiaires et bien communiquer dès le début du projet comment les différents appuis seront organisés tout en évitant de faire de fausses promesses. Assurer un mécanisme de redevabilité aux populations affectées.	Sentiment de favoritisme et de rejection de certaines communautés.
Manque de coordination et retard de mise en œuvre des activités	Opérations	Faible	Moyenne	Mise en place d'un meilleur plan de coordination facilitant la communication entre les différents points focaux des agences du projet	Ces défis ne feront que retarder l'apport de solutions nécessaires
Absence d'impact durable si la communauté n'accepte pas le projet	Programme	Faible	Forte	Travailler en étroite collaboration et de manière participative avec la communauté. Demeurez flexible	Impact à long terme sur la communauté

				pour changer afin d'éviter les conflits.	
Impact de l'escalade de violence intercommunautaire	Sécuritaire	Faible	Moyenne	Maintien du contact avec les autorités locales, le gouvernement, UNDSS afin de recueillir les bonnes recommandations pour les mesures à prendre.	Restrictions de déplacement ou arrêt complet de certaines activités.
Risque terroriste (attaques ou recrutement)	Sécuritaire	Faible	Fort	Maintien d'un contact régulier avec les autorités locales, le gouvernement, UNDSS afin de recueillir les bonnes recommandations pour les mesures à prendre	Arrêt de certaines activités, restrictions d'accès dans certaines ou toutes les zones du projet.
Restrictions de regroupement liés à la pandémie de COVID-19 et impacts sur la restriction de mouvements aux frontières	Sanitaire/Administratif	Moyen	Faible	Maintien des mesures de distanciation et d'hygiène déjà en place dans le cadre des formations aux postes frontières, pour les communautés ou les formations professionnelles déjà mises en œuvre depuis le début de la crise	Besoin d'organiser les rencontres et formations en conformité avec les restrictions gouvernementales

- c) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

- Le suivi des progrès réalisés sera assuré par les agences d'exécution du projet et leurs équipes opérationnelles sur le terrain, sous la supervision des différents points focaux de chaque agence à travers la mise en application du système de suivi et d'évaluation de l'OIM et

de la FAO. Le projet tachera également d'évaluer l'impact des comités de gestion de conflits et de gestion des ressources en se concertant régulièrement avec les comités locaux, les autorités locales mais aussi en recueillant des témoignages de bénéficiaires ;

- Afin de comprendre à partir de données fiables comment le projet progresse et vise les causes profondes de l'instabilité et y remédie, une étude de base sera réalisée au cours de la première phase afin de générer des données de base par rapport aux indicateurs du cadre des résultats et à d'autres données liées à la théorie du changement avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative de collecte des données, et la sélection des répondants pour les données qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes concernées. L'étude sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement valide et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants cibles.- Pour l'évaluation des activités, la méthode habituelle de suivi menée par les agences d'exécution du projet, une évaluation finale sera réalisée par les structures internes qui se chargeront de déterminer si les différents résultats ont bien été atteints tout en mesurant l'efficacité des moyens mis en place ;

- Les difficultés rencontrées durant la mise en œuvre du projet seront aussi relevées lors des réunions du comité de pilotage rassemblant les agences de mise en œuvre, les partenaires du gouvernement, les membres des communautés et autres acteurs concernés. Cela permettra de mieux cibler les domaines nécessitant une amélioration.

- Le suivi de ce projet se fera de façon continue grâce notamment à la soumission de rapports périodiques au PBF qui permettent en eux-mêmes d'établir si la progression ordonnée du projet a bien lieu, de détecter tout ajustements nécessaires et en dernier lieu de déterminer si les objectifs sont atteints.

- Deux enquêtes d'évaluation seront réalisées. Une en fin de projet visant à évaluer la réalisation effective des activités du projet et les effets immédiats qui auront été produits et une seconde, ex-post, visant à mesurer le taux de satisfaction des bénéficiaires de ce projet ainsi que les effets produits par le projet, 6 mois après la fin du projet.

- Ces deux enquêtes auront pour fonction principale de bien mesurer l'impact du projet en matière de consolidation de la paix. Elles impliqueront l'ensemble des parties du projet et seront étendues aussi au reste de la population vivant dans les zones concernées par le projet. Le but sera d'évaluer les perceptions des populations en matière de prévention des conflits, notamment en ce qui concerne les mécanismes d'alerte rapide mais aussi de l'implication des comités villageois et de l'Etat dans la gestion de ces conflits. Leur perception des relations entre communautés sera également évaluée afin de mesurer l'impact du projet sur l'entente générale entre populations agro-pastorales en matière de gestion des ressources. Surtout, grâce à l'évaluation ex-post nous serons capable d'évaluer les effets de moyen terme de ce projet sur la consolidation de la paix dans la région visée, nous offrant ainsi la possibilité d'ajuster l'ensemble des projets qui suivront en fonction des leçons apprises.

- Pour la réalisation des activités de communication, le chef de projet sera responsable d'une communication constante. La FAO et l'OIM organiseront une réunion mensuelle avec tous les chefs de projet/assistants de projet de chaque bureau pour discuter des activités et leur alignement avec l'objectif stratégique du projet.

- Au vu de la fenêtre de financement disponible, et afin de pouvoir accélérer les procédures d'évaluation, l'étude de base sera réalisée de façon interne par les agences respectives. Le budget d'évaluation total du projet sera de \$204,388.90 USD (soit 6.81% du budget total)

- d) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et

indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

La durabilité du projet repose sur sa capacité à relier de manière adéquate les activités ciblant les ministères sectoriels, les autorités locales, les jeunes femmes et hommes des communautés frontalières à des stratégies sectorielles plus larges de consolidation de la paix et de résilience.

Les activités seront conçues en collaboration avec les ministères sectoriels et les autorités locales pour veiller à ce que le projet respecte les normes de chaque secteur, et veilleront à mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues dans ce projet, en assurant une coordination étroite entre chaque agence.

La forte participation de jeune femmes et hommes garantira l'appropriation du processus de ciblage, de la mise en œuvre des activités et de la transparence dans tout le cycle du projet. L'engagement des communautés agricoles et transhumantes et la création de cadre de dialogue, de coopération et de prévention des conflits assurera une viabilité de long terme de notre impact. Il s'agira de parvenir à faire approprier le projet par les populations bénéficiaires en mettant en place des mécanismes de concertation et de gestion durables afin de renforcer une dynamique d'échange avec les autorités locales. Par ailleurs, un important objectif est de s'assurer que le projet pourra inciter d'autres partenaires intéressés par un investissement dans les zones d'intervention afin d'apporter d'avantages de solutions pour les populations concernées.

Le projet capitalisera également sur les expériences passées des agences dans les thématiques de d'engagement auprès des populations transhumantes, de bonne gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits dans la région. Pour être durables, les activités de résilience seront ainsi choisies en fonction de leur faisabilité, de leur pertinence dans le contexte de la région et des besoins mis en avant par les communautés. Les ministères pertinents seront également associés aux consultations ainsi qu'aux activités, bien que ce projet se concentrera surtout sur une appropriation locale de ces enjeux afin d'éviter une approche « top-down » qui puisse être délétère pour le bon fonctionnement de ces activités. En Mauritanie, les ministères de l'environnement et du développement durable, du développement rural ainsi que de l'intérieur seront notamment impliqués dans le cadre de ce projet. La bonne réussite de ces cadres de concertation en matière de gestion des ressources ou de gestion de conflits permettra notamment de pouvoir présenter ces modèles de fonctionnement aux gouvernements respectifs en fin de projet et ainsi défendre une réplique de cette approche dans d'autres zones frontalières. Surtout cela pour servir de gage de réussite et d'investissement renforcé sur ces enjeux par les gouvernements concernés.

Afin d'assurer la visibilité de PBF dans la mise en œuvre du projet, l'ensemble des agences veilleront à régulièrement mentionner le support de PBF pour la réalisation du projet notamment aux bénéficiaires eux-mêmes et lors d'événements majeurs liés aux activités du projet. Des éléments de visibilité tels que des dépliants, des photos accompagnés de succès stories, T-shirts ou postes Facebook ou Twitter seront aussi produits dans le but de mieux informer le public ou les partenaires du gouvernement et de la société civile sur l'avancée du projet. Un événement de lancement du projet ainsi qu'un événement de clôture seront programmés afin d'accentuer l'importance d'un tel projet et mieux cerner l'impact du projet sur toute sa durée.

Cette visibilité assurera également une bonne exposition de nos activités auprès des acteurs impliqués sur ces thématiques au sein des deux pays et notamment des bailleurs potentiels. Le but sera ici de promouvoir la continuité de notre action et un investissement renforcé sur ces enjeux à la fin du projet. De nombreux acteurs ont déjà commencé à investir sur ces enjeux, mais avec des approches différentes, notamment l'Union Européenne ou encore l'Agence Française de Développement. Surtout de nouveaux acteurs s'intéressent à cette dynamique, qui constitue un point d'entrée fréquent de leur engagement avec le G5 Sahel en matière de développement à l'image des Etats-Unis, du Japon ou de l'Allemagne.

IV. Budget du projet

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Concernant le personnel engagé, il sera principalement constitué des chargés de projet basés à Nouakchott et à Bamako ainsi que des assistants de projet qui seront basés dans les capitales et sur le terrain, en fonction des capacités de chaque agence. Le reste du personnel du projet engagé aura pour responsabilité d'assurer le soutien à l'ensemble des activités notamment en termes de logistique, de comptabilité ou de coordination avec les autorités ou le secrétariat du PBF.

Pour le reste, les activités mises en œuvre viseront à optimiser l'utilisation rationnelle des fonds alloués, notamment afin d'éviter toutes dépenses qui viendraient restreindre nos capacités d'engagement pour l'ensemble des produits concernés. Une partie conséquente ira par ailleurs au transport des staffs que ce soit par avion ou voiture, vers les zones concernées, ainsi qu'aux coûts afférents aux escortes militaires, nécessaires dans certaines parties du pays. Le support financier extérieur au PBF viendra directement des projets précités déjà en cours de mise en œuvre dans la zone.

La majeure partie des dépenses portées sous le résultat 1 correspondent aux différentes activités présentes aux sein des ouputs dont : frais de missions pour joindre des zones reculées et isolées en MRT comme au Mali ; frais d'atelier et de formation pour l'ensemble des comités et autorités ; frais d'équipement pour les comités ou encore frais d'enquête de la DTM et mise en

place des systèmes d'alerte rapide. Concernant le résultat 2 ces coûts sont notamment liés aux : frais de missions pour joindre des zones reculées et isolées en Mauritanie comme au Mali ; aux frais de d'atelier et de formation pour l'ensemble des comités et autorités ; aux frais d'équipement pour les comités ; aux frais inhérents aux activités de réhabilitation et transformation des couloirs de transhumance affectés et enfin aux frais de mise à jour des codes pastoraux ainsi qu'à l'ensemble des coûts liés à la dissémination de ceux-ci et aux autres campagnes de sensibilisation prévues.

Enfin les coûts supplémentaires concernent l'ensemble des coûts inhérents aux travaux de suivi et évaluation du projet, aux coûts des staffs non-intégrés aux sein des résultats et enfin aux coûts de maintenance des bureaux de terrain, nécessaires à la bonne mise en œuvre de ces activités dans des zones très reculées.

Résultats	Montant (USD)	Justification
Résultat 1:	\$ 958,368.47	Différents coûts sont couverts sous le résultat 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de missions pour joindre des zones reculées et isolées en MRT comme au Mali - Les frais d'atelier et de formation pour l'ensemble des comités et autorités - Les frais d'équipement pour les comités - Les frais d'enquête de la DTM
Résultat 2:	\$ 1,215,917.61	<ul style="list-style-type: none"> - Les frais de missions pour joindre des zones reculées et isolées en MRT comme au Mali - Les frais de d'atelier et de formation pour l'ensemble des comités et autorités - Les frais d'équipement pour les comités - Les frais inhérents aux activités de réhabilitation et transformation des couloirs de transhumance affectés
Coût supplémentaire (hors activités)	\$ 629,452.24	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de suivi et évaluation du projet - Frais de staff nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet et non inclus au sein des activités - Frais opérationnels annexes, notamment

		<i>coût de maintenance des sous-bureaux</i>
Coûts Indirects	\$ 196,261.68	- <i>Overhead (7%)</i>
Total	\$ 3,000,000.00 USD	

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project²²
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Le renforcement des structures communautaires améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1a</p> <p>% d'habitants qui jugent que les conflits sont mieux anticipés par les communautés et les autorités locales</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précèdera la mise en œuvre des comités.</p> <p>Cible : Au moins 40% des habitants considèrent que les conflits sont mieux anticipés.</p> <p>Indicateur 1b</p> <p>% d'habitants satisfaits par la gestion communautaire des conflits</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précèdera la mise en œuvre des comités.</p> <p>Cible : Au moins 40% des habitants considèrent que les conflits sont mieux gérés</p> <p>Indicateur 1c</p> <p>Nombre d'alertes rapides transmises et traitées par les acteurs formés à la TTT</p>	<p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post -projet</p> <p>Rapport de formation. Liste de présence(Contact + émergement)</p> <p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post -projet</p> <p>Rapport de formation. Liste de présence(Contact + émergement)</p>	

		<p>Niveau de référence : 0 Cible A définir par les acteurs à l'issue des formations</p> <p>Indicateur 1d Nombre de conflits gérés et résolus directement par les comités villageois (Inclure les femmes, les jeunes, chefs religieux et les autorités locales) Niveau de référence: 0 conflit /ou plainte sur la BdD Cible: comités villageois et population concernée</p>	<p>Base de données des plaintes/ Feedback. Suivi mensuel des plaintes. (Contact + émergence des plaignants)</p>	
	<p>Produit 1.1 : Les communautés participent directement dans la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>1.1.1 Création d'un minimum de 24 comités villageois frontaliers dédiés à la prévention et gestion des conflits placés autour de 6 postes-frontières des deux côtés de la frontière sud Mauritanie-Mali (3PF par pays ; localisés de chaque côté de la frontière) : Aourou, Gogui et Nara au Mali ; ainsi que le long des couloirs de transhumance (6 par pays). Les comités devront être inclusifs et intégrer des représentants des organisations de jeunesse et des organisations féminines.</p> <p>1.1.2 Fourniture d'équipement, notamment de communication, aux comités villageois pour assurer leur bon fonctionnement</p> <p>1.1.3 Formations des membres des comités villageois à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres.</p> <p>1.1.4 Ateliers de travail de mise en relation des comités villageois avec les autorités locales et les agents aux frontières, dans le but d'améliorer les relations et échanges entre les communautés et autorités.</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Nombre comité villageois formés sur la gestion des conflits et leurs résolutions Niveau de référence : 0 Cible : au moins 25 avec dans chaque comité (1 leader religieux, 1 leader communautaire, 1 représentante des associations féminines, 1 représentants des jeunes).</p> <p>Indicateur 1.1.2 % comité villageois autonomisé sur la gestion des conflits et leurs résolutions. Niveau de référence : A définir Cible: 90% des comités villageois</p> <p>Indicateur 1.1.3 # d'acteurs locaux issus des comités formés sur la gestion des conflits, la gestion des ressources et la participation inclusive de tous les membres de la communauté</p> <p>Niveau de référence: A définir</p>	<p>Rapport de formation. Liste de présence (Contact + émergence)</p> <p>Rapport d'activité. Enquête de satisfaction</p>	

		<p>Cible: A définir par rapport au nombre de personne /Comité (Femmes, Hommes, jeunes femmes, jeunes hommes, immam de mosquée et autorités)</p> <p>Indicateur 1.1.2.1</p> <p>Nombre et catégories d'équipement distribués aux comités, autorités et agent aux frontières</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: A définir</p> <p>Indicateur 1.1.3.1</p> <p># Femmes, Hommes, jeunes femmes, jeunes hommes des comités villageois formés au leadership communautaire</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 50 à 70% des membres des comité(Femmes, Hommes, jeunes femmes, jeunes hommes)</p> <p>Indicateur 1.1.3.2</p> <p>Participants aux formations qui ont vu leurs capacités de gestion de conflits améliorée</p> <p>Niveau de référence : Aucun</p> <p>Cible : 80% des participants ont obtenu plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation</p> <p>Indicateur 1.1.4.1</p> <p>Nombre d'atelier de mise en relation et échanges entre les</p>	<p>Décharge signée par les différentes parties</p> <p>Liste de présence (Contact + émergement), Rapport de formation</p> <p>Liste de présence (Contact + émergement), Lettre d'invitation.</p> <p>Liste de présence Notes des évaluations</p>	
--	--	---	---	--

		comités villageois, les autorités locales et les agents aux frontières. Niveau de référence: 0 Cible: 3		
--	--	---	--	--

	<p>Produit 1.2 : Un cadre de concertation transfrontalier pour la coordination et la concertation autour des interventions de prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes est mis en place et fonctionnel.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.2.1 Ateliers transfrontaliers rassemblant les comités de part et d'autre de la frontière afin d'identifier les défis communs et les bonnes pratiques permettant d'y répondre.</p> <p>1.2.2 Création d'un plan cadre qui définit les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflit, en coordination avec les autorités locales.</p> <p>1.2.3 Campagne de sensibilisation menée par les comités villageois et relatif à la mise en œuvre de ce cadre.</p>	<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Nombre d'atelier de rassemblement transfrontalier des comités pour identifier les défis communs et la mise en place d'un cadre définissant les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflit et leurs gestions</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 3</p> <p>Indicateur 1.2.3.1</p> <p>Nombre de campagne de sensibilisation en matière de prévention des conflits.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p> <p>Indicateur 1.2.3.2</p> <p>Pourcentage de personnes interrogées qui ont vu leur connaissances de ce plan concrètement améliorée à la suite de la campagne</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50% des personnes interrogées affirment avoir été concrètement sensibilisées.</p> <p>Indicateur 1.3.1</p> <p># de Renforcement de capacité sur les évolutions et dynamiques, de la transhumance.</p>		Disponibilité et actualisation du code pastoral et forestier
	<p>Produit 1.3 : Les autorités nationales et locales ont une compréhension renforcée des dynamiques de transhumance</p>			

	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>1.3.1 Enquêtes le long de la portion sud de la frontière Mauritanie-Mali visant à évaluer la taille des cheptels des deux côtés de la frontière et localiser les modifications des couloirs de transhumance au travers des outils du Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.</p> <p>1.3.2 Evaluations auprès des populations transhumantes sur les causes, la nature et la fréquence des tensions et conflits et sur les perturbations le long des couloirs. Evaluations à réaliser en début, milieu et post projet.</p> <p>1.3.3 Formations auprès des autorités locales sur le comptage et l'analyse régulière des données de transhumance avec création d'un point focal dans les postes-frontières désignés ou maintes désignés.</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: Autorités nationales et locales</p> <p>Indicateur 1.3.2</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p> <p>I</p> <p>Indicateur 1.3.2.1 Nombre d'enquêtes réalisées sur les causes des tensions, leurs fréquences, leurs natures dans les deux cotés frontaliers.</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 2</p> <p>Indicateur 1.3.3.1 Nombre de formation sur la collecte, le comptage et l'analyse des données de transhumance.</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: A définir</p> <p>Indicateur 1.3.3.2 Participants aux formations qui ont vu leurs capacités de prévention de conflits améliorée</p> <p>Niveau de référence : Aucun</p> <p>Cible : 80% des participants ont obtenu plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation</p>	<p>Enquête pour le recensement du cheptel et identifier les couloirs de transhumance</p> <p>Enquête d'évaluation Rapport d'évaluation,</p> <p>Rapport d'activité</p>	
<p>Résultat 2: Les populations transfrontalières de la frontière mauritano-malienne gèrent mieux les ressources naturelles et développent</p>		<p>Indicateur 2 a % des communautés formées sur la gestion efficace des ressources naturelles.</p>	<p>Rapport de formation. Liste de présence(Contact + émergement)</p>	

<p>des moyens d'existence alternatifs promouvant la cohésion sociale</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: A définir en début de formation en fonction des activités programmées (inclure les femmes, les jeunes, chefs religieux et les autorités locales)</p> <p>Indicateur 2b</p> <p>% d'habitants qui jugent que les ressources sont mieux partagées de chaque côté de la frontière</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précèdera la mise en œuvre des comités.</p> <p>Cible : Au moins 40% des habitants considèrent que les ressources sont mieux partagées</p>	<p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post -projet</p> <p>Rapport de formation. Liste de présence(Contact + émergement)</p>	
	<p>Indicateur 2c</p> <p>% d'habitants satisfaits par les solutions entreprises pour la résilience économique face aux défis de la transhumance</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précèdera la mise en œuvre des comités.</p> <p>Cible : Au moins 40% des habitants considèrent que les solutions identifiées et mises en œuvre par les communautés améliorent positivement leur résilience</p>	<p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post -projet</p> <p>Rapport de formation. Liste de présence(Contact + émergement)</p>	

		<p>Indicateur 2d</p> <p>% de personnes interrogées dans la région qui sont mieux informées sur les codes pastoraux et forestiers en vigueur</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible 50% de la population concernée connaît mieux les codes pastoraux et forestiers</p>	<p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post -projet</p> <p>Rapport de formation. Liste de présence(Contact + émergence)</p>	
		<p>Indicateur 2 b</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p> <p>Indicateur 2 c</p> <p>Niveau de référence: Cible:</p>		
<p>Produit 2.1 Les populations transfrontalières ont un accès amélioré à des mécanismes structurés de concertation et de gestion des ressources naturelles</p> <p>Liste des activités relevant du produit: 2.1.1 Mise en place de cadre de coordination et de concertation transfrontalier sur l'accès et la gestion des ressources naturelles</p> <p>2.1.2 Elaboration de schémas et Plans d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles. Création de Clubs d'écoute communautaire type DIMITRA.</p>		<p>Indicateur 2.1.1</p> <p>% des membres de la communauté qui estiment que les processus d'élaboration/réforme du cadre réglementaire ont inclus tous les groupes de la communauté (hommes/femmes, jeunes/vieux, différents groupes ethniques, groupes d'utilisateurs, etc.)</p> <p>Niveau de base : A définir Cible : Au moins 70%</p> <p>Indicateur 2.1.2 nombre de sessions de formation sur les mécanismes des gestions des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence: 0</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Enquête pre et post projet</p> <p>Rapports des formations</p>	

		<p>Cible: 50 sessions dans les différentes localités bénéficiaires du projet</p> <p>Indicateur 2.1.3 nombre de schémas et plan d'aménagement d'exploitation des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence:0 Cible:1</p> <p>Indicateur 2.1.4</p> <p># de bénéficiaires de projets déclarant avoir amélioré la perception de la confiance mutuelle/autre en tant que groupe à la suite des activités communautaires (enquête post activité)</p> <p>Niveau de base :0 Cible : A définir au moment de la création des comités</p> <p>Indicateur 2.1.5</p> <p># de bénéficiaires de projets déclarant avoir amélioré leurs relations avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois</p> <p>Niveau de base :0 Cible : A définir au moment de la création des comités</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Enquêtes et rapports d'activités</p> <p>Enquêtes et rapports d'activités</p>	
	<p>Produit 2.2 La résilience des populations transhumantes et agricoles est renforcée à travers des activités de développement local contribuant à la prévention des conflits.</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de réunions de concertations organisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p> <p>Nombre de bénéficiaires participant aux concertations</p>	<p>Rapport de l'activité</p>	

	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.2.1 Appui à la concertation et l'identification communautaire autour de la régénération/restauration de parcours naturels dégradés. Les parcours existants sont soumis à une forte dégradation du fait de l'érosion soit éolienne ou hydrique rendant inutilisable de grandes surfaces de pâturages et augmentant la pression sur les parcours disponibles.</p> <p>2.2.2. Ateliers de rencontres entre parties prenantes (Comités, Préfets, maires, agriculteurs, éleveurs... pour la création d'un plan Communautaire Participatif/</p> <p>2.2.3 Mise en oeuvre par les communautés des solutions identifiées par le PCP en collaboration et avec le soutien du PBF</p> <p>2.2.4 Sensibilisation et formation des communautés à la réhabilitation et amélioration des réserves fourragères pastorales. Les réserves fourragères sont des espaces en partage de plusieurs villages, aires pastorales concernés. Leur</p>	<p>Indicateur 2.2.2 Nombre de réunion de concertation : 10 Nombre de bénéficiaires : Cible : 600</p> <p>Indicateur : 2.2.3 Nombre et Nature de solutions Identifiées mises en oeuvre</p> <p>Indicateur 2.2.4. Nombre de bénéficiaires formés et sensibilisés Superficies de réserves fourragères pastorales réhabilitée et améliorées</p> <p>Indicateur 2.2.5. Nombre d'ateliers organisé : 6 ateliers Nombre de bénéficiaires formés pour la promotion de cultures fourragères Niveau de référence : 0 Cible : 10x25 Comités : 250 dont 40 % de femmes</p>		
--	---	---	--	--

	<p>gestion fera appel à un Comité inter villageois.</p> <p>2.2.5. Renforcement des capacités techniques des populations pour la promotion de cultures fourragères d'espèces locales appâtées : 20 ha de cultures fourragères d'espèces locales appâtées à titre de test.</p>			
<p>Produit 2.3 Les codes pastoraux, fonciers (agricoles) et forestiers sont mieux connus et appliqués par les autorités et populations locales</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.3.1 Traduction des codes en langues locales et diffusion/vulgarisation</p> <p>2.3.2 Formation en vue de l'appropriation des codes</p> <p>2.3.3 Vulgarisation à la radio et autres canaux (Affiches, sketches, brochures, dépliants) des codes</p> <p>Produit 2.4 Un Plan de communication et de visibilité est élaboré et mis en œuvre en collaboration avec le G5 Sahel.</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.4.1 Recrutement d'un consultant dédié à la conception d'un plan et stratégie de communication portant sur la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et les rôles et responsabilités des cadres de concertation d'accès aux ressources naturelles. Ce consultant travaillera en collaboration avec le G5 Sahel afin de pouvoir établir une version régionale de cette stratégie de communication.</p>	<p>Indicateur 2.3.1 nombre des séances de vulgarisation des codes pastoraux et fonciers</p> <p>Niveau de référence:0 Cible:20</p> <p>Indicateur 2.3.2 nombre de formations dispensées pour l'approbation des codes</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 10</p> <p>Indicateur 2.3.3 nombre des émissions divisées sur la radio locale sur les législations relatives aux ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence:0 Cible:8</p> <p>Indicateur 2.4.1 Existence d'un plan de communication</p>	<p>Compte rendu des séances de vulgarisation</p> <p>Compte rendu des formations</p> <p>Les émissions sur une clé USB ou CD</p> <p>Le plan de communication</p>		

	<p>2.4.2 Deux ateliers réunissant l'ensemble des acteurs concernés dédiés à la préparation et l'approbation de ce plan, dont les acteurs du G5 Sahel.</p> <p>2.4.3 Dissémination du plan et de la stratégie de communication</p>	<p>Niveau de référence:0 Cible:1</p> <p>% des bénéficiaires interrogés qui ont vu leur connaissance augmenter concernant les actions menées dans le cadre de l'accès aux ressources naturelles Baseline : 0 Cible : +30%</p>	<p>Enquête à réaliser auprès des bénéficiaires des sensibilisations organisées durant la dissémination</p>	
--	--	--	--	--

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	x		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	x		Ces discussions ont eu lieu durant la phase de développement de la concept note et ont continué au stade d développement de projet.
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	x		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	x		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Note d'information relative à la demande de révision budgétaire de la FAO Mauritanie dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet transfrontalier UNJP/MAU/042/PBF

1. Objectif :

Cette proposition de révision budgétaire vise à réaménager le budget initial au contexte réel qui a prévalu dans la mise en œuvre des activités en vue de l'atteinte des objectifs du projet et ce dans les délais requis (au plus tard le 30 novembre 2022).

2. Justification

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet transfrontalier « **gestion des conflits et renforcement de la résilience de la population agro pastorales à la frontière mauritano-malienne** » un budget initial de 3 000 000 de dollars avait été accordé par le Peace Building Fund (PBF) aux deux agences comme suit :

- OIM Mauritanie - **950 000 \$** ; OIM Mali - **750 000 \$** ;
- FAO Mali **700 000 \$** et FAO Mauritanie **600 000 \$**.

Les rencontres entre parties prenantes pour la création des plans communautaires participatifs (PCP) ²³réalisés au niveau des localités d'intervention durant la période Septembre 2021 – Février 2022 ont permis d'identifier un certain nombre de besoins prioritaires dont le principal est l'accès à l'eau potable aussi bien pour les usages domestiques que pour les activités de subsistances (élevage & agriculture).

Ainsi, pour assurer la mise en œuvre de ces activités, une contractualisation s'imposait avec des sociétés spécialisées en la matière (Prospection géophysique ; travaux de forage et de construction des châteaux d'eaux) ce qui n'était pas initialement prévue lors de l'initiation du budget, d'où la nécessité de réaménager 22% du budget au lieu de 0% dans la rubrique 4 (**services contractuels**).

Par ailleurs, compte tenu des exigences de procédures internes de la FAO en matière de paiement liées au faible taux de bancarisation dans les zones d'intervention, l'ensemble des activités de mobilisation communautaires ont été transférées à des

²³ Un plan Communautaire participatif vise à améliorer la compréhension des moyens d'existence, les sources de vulnérabilités des communautés et ainsi identifier les besoins prioritaires à travers un processus consultatif avec les communautés, autorités et partenaires.

partenaires opérationnels (ONG locales sélectionnées à cet effet) afin de faciliter la mise en œuvre. Ce qui nécessite également le réajustement de la rubrique 6 (**Transferts et subventions aux homologues**) passant de 7 à 30% du budget (voir Annexe 1).

Certes le besoin de faire ces réaménagements budgétaires a été ressenti tout au long de la réalisation des PCP qui ont pris fin en février 2022, cependant l'ensemble des éléments nécessaire à prendre en considération pour préparer cette proposition de révision budgétaire étaient requises, expliquant ainsi le décalage entre la prise de conscience de la nécessité de réaliser ces réajustements budgétaires et la date de la soumission de celle-ci pour approbation.

Par ailleurs, la majorité des activités prévues sont entièrement réalisées et les trois activités restantes sont actuellement en cours de réalisation à savoir : (i) travaux de forages et construction des châteaux d'eau (Act. 2.2.3), (ii) Création des Clubs Dimitra (Act. 2.1.1) et (iii) Sensibilisation et formation des communautés autour des questions liées à la mise en place et/ou réhabilitation et amélioration des réserves fourragères pastorales (Act. 2.2.4) et ce conformément au plan de rattrapage acté lors du dernier comité technique PBF à Bamako (juin 2022).

Ce réaménagement budgétaire n'affectera en aucun cas la mise en œuvre des activités restantes et donc aucune demande d'extension sans cout sera nécessaire pour la finalisation de ces activités en vue de leur bonne état d'avancement et de la finalisation de l'ensemble des activités dans les délais requis.



Annexe proposition
révision budgétaire



PBF_OIMFAO_MRT
ML_BUDGET FINAL R